

# *Moun Lakou* : un roman dans lequel le français ne domine plus le créole ?

MOUN LAKOU

Marie LÉTICÉE

ROMAN



*Une analyse de la coexistence du français et  
du créole dans « Moun Lakou » face à  
« Traversée de la Mangrove ».*

Bachelorwerkstuk Karlijn van Eerd

S4465857

Radboud Universiteit Nijmegen, Franse taal en cultuur

Begeleider: E. M. A. F. M. Radar

Tweede lezer: M. Koffeman

Datum: 25 mei 2018

## **Samenvatting**

In deze scriptie wordt onderzocht in hoeverre het Frans het Creools nog domineert in de roman “Moun Lakou” (2016), vergeleken met “Traversée de la Mangrove” (1989): kunnen deze twee talen nu op een gelijkwaardige manier naast elkaar bestaan of domineert het Frans nog steeds het Creools? De voornaamste reden voor dit onderzoek is het grote verschil tussen deze twee romans: in “Traversée de la Mangrove” worden veel Creoolse woorden gebruikt, maar deze worden altijd aan de hand van voetnoten vertaald in het Frans. Echter, in “Moun Lakou” is dit niet het geval. Hierin staan zelfs hele zinnen in het Creools, maar deze worden niet vertaald, wat naar mijn mening aantoont dat de schrijfster van deze roman een andere relatie heeft tot het Frans en het Creools. Na informatie te hebben gegeven over de geschiedenis van de Franse Antillen en de dominantie van de Franse taal aldaar, wordt de evolutie van de Frans-Creoolse literatuur behandeld: aan de hand hiervan wordt een aantal strategieën tegen de dominantie van het Frans gegeven. Deze strategieën worden geanalyseerd in “Moun Lakou” en vergeleken met “Traversée de la Mangrove”.

## Table des matières

Introduction	p. 4
Chapitre 1 : Contextualisation : langue dominante / dominée et diglossie	p. 9
Chapitre 2 : Évolution du créole à travers la littérature	p. 20
Chapitre 3 : Stratégies dans <i>Moun Lakou</i>	p. 28
Conclusion	p. 43
Bibliographie	p. 45

## Introduction

La raison pour laquelle je fais cette recherche, est que j'ai été en Martinique pour mon séjour Erasmus, et là j'ai suivi plusieurs cours de créole (littérature, société, langue). Pour le cours de littérature créole, nous avons lu un roman intitulé *Moun Lakou* de Marie Léticée.<sup>1</sup> Après avoir analysé ce roman, nous avons eu une visioconférence avec l'auteur, où nous lui avons posé des questions sur son roman. A partir de ce roman, je me suis demandée : pourquoi Marie Léticée a-t-elle mis des phrases en créole dans son roman, sans les traduire ? Cela vaut aussi pour l'anglais. Quelques années avant, j'avais lu un autre roman antillais de Maryse Condé, intitulé *Traversée de la Mangrove*.<sup>2</sup> Dans ce roman, toutes les parties en créole sont traduites en bas de page en français, ce qui n'est donc pas le cas dans le roman de Marie Léticée. Le fait que Marie Léticée ne le fait pas montre à mon avis qu'elle a une autre relation vis-à-vis du français et du créole. Je voudrais savoir si et comment la domination de la langue française aux Antilles a évolué, et c'est la raison pour laquelle je fais cette recherche. La discipline de cette recherche est donc « cultural studies » : c'est un courant de recherche à la croisée de sociologie, de l'anthropologie culturelle, de la philosophie, de l'ethnologie, de la littérature, de la médiologie, des arts, etc.<sup>3</sup> Je ne fais pas de recherche dans le domaine de la linguistique, ou dans le domaine de la littérature, mais je fais une recherche sur la société antillaise, à partir de la littérature antillaise.

Pour commencer, Chamoiseau parle dans son livre *Ecrire en pays dominé* de la domination française aux Antilles françaises, et du fait que cette domination a influencé la littérature des Antilles françaises.<sup>4</sup> Il parle aussi des problématiques de la littérature antillaise : Quelle langue les Antillais doivent-ils choisir pour écrire ? Chamoiseau questionne aussi le rapport de la littérature antillaise à l'histoire, comme les Antilles françaises étaient dominées par les Français pendant l'époque de l'esclavage, et il parle de la départementalisation : en 1946, les Antilles françaises sont devenues des départements de la France. Sur cette domination, Kilani dit dès 1977 que « une situation de domination produit (...) un champ linguistique qui est le lieu où se traduisent linguistiquement les rapports de domination<sup>5</sup> ». Il parle dans cet ouvrage de « langue dominante » et « langue dominée », qui sont dans ce cas le

---

<sup>1</sup> LÉTICÉE, Marie, *Moun Lakou*, Guyane Française, Ibis Rouge Éditions, 2016.

<sup>2</sup> CONDÉ, Maryse, *Traversée de la Mangrove*, Paris, Mercure de France, 1989.

<sup>3</sup> « Cultural Studies », <http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Cultural%20studies/fr-fr/>, (consulté le 27 mars 2018).

<sup>4</sup> CHAMOISEAU, Patrick, *Ecrire en pays dominé*, Paris, Editions Gallimard, 1997.

<sup>5</sup> KILANI, Mondher, « Langue et domination de la relation coloniale à la relation de dépendance », *Revue européenne des sciences sociales*, 15.40 (1977), p. 133.

français (langue dominante) et le créole (langue dominée). En plus, dans « le fétichisme de la langue », Bourdieu parle de « la » langue qui réfère directement à la langue officielle d'une unité politique, ce qui pose parfois des problèmes.<sup>6</sup> Dans le cas de la Martinique et de la Guadeloupe : le français est la langue officielle aux Antilles, alors que le créole est la langue vernaculaire. Pourtant, « la » langue réfère toujours à la langue française.

Une autre source importante, est la source *Francophonie et identités culturelles*, qui parle de la Francophonie, surtout littéraire.<sup>7</sup> Cet ouvrage traite aussi de la créolisation de la langue et de l'abandon pur et simple du français, et le fait que l'identité francophone est paradoxale. Ici aussi : le français a une position problématique, ce qui est déjà dit en 1999. Cette source ajoute aussi des informations sur entre autres la francophonie plurielle, qui sont utiles pour ce sujet. Par ailleurs, Combe, professeur de HDR à l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3, insiste dans *Les Littératures francophones. Questions, débats, polémiques* également sur les problèmes de langue, d'écriture, d'identité, d'imaginaire, et il applique aux littératures francophones des théories « postcoloniales », des « écritures migrantes », et de la « littérature-monde ».<sup>8</sup> Combe parle aussi du fait que le créole est né aux Antilles, et de la relation entre le français et le créole aux Antilles. Tous disent donc qu'il y a une relation d'infériorité par rapport au français.

Les grands auteurs de référence pour la littérature antillaise sont Césaire, Glissant, Bernabé, Chamoiseau et Confiant (ils sont des romanciers et des théoriciens). Confiant traite de la littérature créole des Caraïbes et il parle de cette société créole (martiniqueuse), née du processus de colonisation des Antilles par les puissances européennes, soulignant qu'il n'est pas possible d'étudier cette littérature en dehors du processus de genèse de ces sociétés.<sup>9</sup> Finalement, N'Zengou-Tayo traite dans « Littérature et diglossie : créer une langue métisse ou la « chamoisification » du français dans *Texaco* de Patrick Chamoiseau » de la littérature et de la diglossie, l'usage du français et du créole dans *Texaco* de Chamoiseau, ce qui concerne donc entièrement mon sujet, mais pour d'autres romans.<sup>10</sup>

---

<sup>6</sup> BOURDIEU, Pierre et BOLTANSKI, Luc, « Le fétichisme de la langue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 1, n°4, juillet 1975, p. 2-32.

<sup>7</sup> ALBERT, Christiane, *Francophonie et identités culturelles*, Paris, Karthala Éditions, 1999, p. 5.

<sup>8</sup> COMBE, Dominique, *Les Littératures francophones. Questions, débats, polémiques*, Paris, PUF, 2010.

<sup>9</sup> CONFiant, Raphael, « Ecrits et textes littéraires en langue créole des îles caraïbes et de la Guyane », *LittéRéalité*, 10.1 (1998), p. 81.

<sup>10</sup> N'ZENGOU-TAYO, Marie-José, « Littérature et diglossie : créer une langue métisse ou la "chamoisification" du français dans *Texaco* de Patrick Chamoiseau », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 9, n° 1, 1996, p. 155-176.

Certains sites web soulignent – eux aussi – cette relation historiquement difficile : <http://www.francophoniedesameriques.com/la-francophonie-dans-les-ameriques/caraibes/> et <https://la1ere.francetvinfo.fr/27-mai-1848-recit-abolition-esclavage-guadeloupe-155775.html> : sur ces sites web, il s’agit de la colonisation française, et de l’abolition de l’esclavage aux Antilles.<sup>11</sup> Je ne vais pas donner un panorama de toute l’histoire des Antilles, mais les dates de la colonisation (1635), la départementalisation (1946) et l’abolition de l’esclavage (1848) sont très importantes pour ce sujet, et ne doivent pas être ignorées. Par ailleurs, Gottman parle dans *Le tricentenaire des Antilles et de la Guyane* aussi de l’histoire coloniale française, qui commence aux Antilles.<sup>12</sup> Le site web officiel du gouvernement <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-03-16/70-ans-de-la-loi-de-departementalisation-des-outre-mer> parle aussi de la départementalisation de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion, et ses conséquences.<sup>13</sup> La colonisation, la départementalisation etc. sont des événements essentiels pour la recherche que je fais parce qu’il y a eu une domination de la langue française aux Antilles à cause de la colonisation, après quoi les Français n’acceptaient pas d’autres langues ; ces sites m’aideront à comprendre cette interdiction du créole et la position du français – langue dominatrice depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

En outre, l’histoire littéraire sous-entend aussi une évolution. Il y a eu plusieurs courants littéraires aux Antilles, décrits par N’diaye dans *Introduction aux littératures francophones : Afrique, Caraïbe, Maghreb*.<sup>14</sup> Et, bien que les sources soient toutes importantes, elles parlent des traces de l’histoire aujourd’hui. Est-ce que nous voyons cet héritage encore aujourd’hui dans la littérature ? La relation français – créole aurait-elle évolué ?

Les théoriciens les plus importants pour la recherche que je fais sont Combe, N’Diaye, Chamoiseau, Kilani, Confiant et N’Zengou-Tayo. Les sites web sur l’histoire des Antilles sont aussi essentiels pour ma recherche. Les théoriciens nommés ci-dessus ont déjà étudié le

---

<sup>11</sup> « Francophonie dans les Caraïbes », <http://www.francophoniedesameriques.com/la-francophonie-dans-les-ameriques/caraibes/>, (consulté le 18 février 2017) et TRIAY, Philippe, « 27 mai 1848 : le récit de l’abolition de l’esclavage en Guadeloupe », <https://la1ere.francetvinfo.fr/27-mai-1848-recit-abolition-esclavage-guadeloupe-155775.html>, (consulté le 20 février 2018).

<sup>12</sup> GOTTMAN, Jean, « Le tricentenaire des Antilles et de la Guyane », *Annales de Géographie*, Vol. 45, n°257, 1936, p. 536.

<sup>13</sup> « 70 ans de la loi de départementalisation des outre-mer », <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-03-16/70-ans-de-la-loi-de-departementalisation-des-outre-mer>, (consulté le 18 février 2017).

<sup>14</sup> N’DIAYE, Christiane, *Introduction aux littératures francophones : Afrique, Caraïbe, Maghreb*, Montréal, Presses de l’Université de Montréal, 2004, p. 34.

rapport entre « langue dominante » et littérature, mais ils n'ont pas appliqué cela directement à des littératures plus récentes ; c'est très précisément l'objectif de cette recherche. La majorité de mes sources a montré que le français était autrefois bien une langue dominante, mais nous ignorons le statut du français en ce moment. C'est pourquoi cette recherche parlera de l'évolution de la place du français dans les Caraïbes (depuis l'époque de l'esclavage), et de la place du français aujourd'hui dans la littérature des Caraïbes. L'hypothèse de cette recherche est : chez Léticée, la domination de la langue française a diminué par rapport à Condé. Il y a donc une autre coexistence du français et du créole. Les livres sur lesquels cette recherche sera basée sont *Traversée de la Mangrove* (1989) de Maryse Condé et *Moun Lakou* (2016) de Marie Léticée, tous les deux des romans guadeloupéens qui traitent de la société guadeloupéenne, avec ses complexités, et la difficulté de la langue. Quelle langue les écrivains doivent-ils choisir pour écrire ? Le français ou le créole ? La question sur laquelle cette recherche sera basée est donc : « La langue française est-elle toujours une langue dominante dans la littérature caribéenne ? *Une analyse de la coexistence du français et du créole dans « Moun Lakou » face à « Traversée de la Mangrove »*. A mon avis, la domination de la langue française n'est pas finie pour tous les écrivains et pour toute la société, mais pour Léticée, il y a une autre relation possible.

Le corpus pour cette recherche consiste en littérature : deux romans guadeloupéens, intitulés *Traversée de la Mangrove* (1989) et *Moun Lakou* (2016). Dans *Traversée de la Mangrove*, Condé récapitule le passé caribéen, et ce livre sera utile pour voir le statut du français à cette époque-là.<sup>15</sup> Condé est née en 1937 en Guadeloupe. Elle a fait ses études d'anglais à la Sorbonne. Elle a publié de nombreux romans historiques : ses romans explorent des questions de sexes, de races et de cultures, dans différents lieux et époques historiques.<sup>16</sup> Elle a aussi présidé le Comité pour la mémoire de l'esclavage créé en janvier 2004 pour l'application de la loi Taubira, qui a reconnu en 2001 la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité.<sup>17</sup> C'est sur sa proposition que le président Jacques Chirac a fixé au 10 mai la Journée de commémoration de l'esclavage, célébrée pour la première fois en 2006. Elle a aussi été professeur à Columbia University.<sup>18</sup> *Moun Lakou* de Marie Léticée est aussi un roman dans lequel il s'agit de la société guadeloupéenne et ce roman montre aussi le statut du

---

<sup>15</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit.

<sup>16</sup> « Biographie Maryse Condé », <https://www.fnac.com/Maryse-Conde/ia8485/bio>, (consulté le 25 février 2018).

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

français et du créole, mais à l'époque contemporaine, puisque ce livre date de 2016.<sup>19</sup> Dans ce roman, Léticée se demande : quelle est la place d'un Antillais noir dans la société ? Le roman est semi-autobiographique. Léticée est aussi née en Guadeloupe et est maintenant professeur de littérature et de langue à l'université de la Floride Centrale, où elle enseigne depuis 1988. Elle a publié des articles et elle a reçu un prix de l'enseignement à l'université de la Floride Centrale. De plus, elle a créé plusieurs nouveaux cours tels que : « La poésie noire des Amériques », « La littérature francophone », « La littérature antillaise » et « La littérature créole ». Léticée vit maintenant à Orlando.<sup>20</sup> *Moun Lakou* est son premier roman. C'est un roman très récent (de 2016), donc il n'y a pas encore de recherches faites sur ce roman, ce qui est très intéressant pour la partie scientifique de mon mémoire. La question posée concerne les langues et pourtant, c'est par le biais de la littérature (et pas par la linguistique) que j'entends répondre à mon questionnement. Mes sources primaires ne sont pas des essais scientifiques. Ces sources ont un autre statut, car c'est de la fiction. En même temps, les grands penseurs comme Césaire, Glissant, Confiant etc., étaient ou sont aussi des écrivains.

Dans le premier chapitre, nous allons tracer le cadre théorique : nous parlerons de l'histoire des Caraïbes, donc de l'époque de l'esclavage, de la colonisation, et de la départementalisation. En plus, nous allons déterminer en quoi, à ces diverses époques, la langue française était une langue de domination. Les notions « Francophonie », « diglossie » et « bilinguisme » seront aussi traitées.

Dans le deuxième chapitre, il s'agit de l'évolution littéraire des Caraïbes, tout comme de la Francophonie plurielle et de la reconnaissance du créole. Nous énumérons aussi les stratégies de « réaction » à la domination jusqu'à Léticée.

Dans le troisième chapitre, nous allons tester ces stratégies de réaction dans *Moun Lakou* face à *Traversée de la mangrove*, en nous demandant si le français est utilisé d'une autre manière dans le roman de Marie Léticée.

---

<sup>19</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit.

<sup>20</sup> « Marie Léticée », <https://www.ibisrouge.fr/fr/auteurs/marie-leticee>, (consulté le 25 février 2018).



## Chapitre 1

Pour pouvoir analyser la fonction de domination de la langue française dans les Caraïbes à l'époque de l'esclavage et à l'époque contemporaine, il est indispensable de savoir ce que c'est exactement une « langue de domination ». On doit en effet avoir des critères pour pouvoir déterminer si la langue française était et est restée une langue de domination. Tel est l'objectif de ce chapitre qui passera en revue les notions de « Francophonie », « diglossie » et « bilinguisme ». Puisque ce travail concerne les Antilles, nous traiterons des théories spécifiques pour les Antilles et bien entendu du créole. La relation entre le français et le créole sera également mise en avant dans une perspective historique depuis l'esclavage jusqu'à nos jours. Finalement, il est essentiel de considérer la relation entre la Martinique et la Guadeloupe et la France ; la colonisation, l'époque de l'esclavage, mais aussi la départementalisation seront traitées, puisqu'elles aident à mettre en avant la domination historique du français.

### Colonisation, l'époque de l'esclavage et départementalisation

Pour commencer, la Martinique et la Guadeloupe ont été colonisées en 1635 par la France : le 1<sup>er</sup> septembre 1635, le navigateur français Pierre d'Esambuc a pris possession de la Martinique.<sup>21</sup> Avant, les Espagnols ont essayé de s'implanter dans ces îles, mais ils ont été repoussés par les Karibs, la population d'origine. Les cultures amérindiennes qui s'étaient succédées pendant quatre millénaires sont attestées par des vestiges archéologiques importants (roches gravées, céramiques...), ainsi que par la survivance d'un certain nombre de mots et d'expressions liés aux modes de vie locaux (boucan, canot...)<sup>22</sup> A la suite de l'extermination des populations amérindiennes par les Français, le peuplement des Antilles s'est fait essentiellement par des apports européens et africains.<sup>23</sup> Dès 1639, une première compagnie s'est fondée à Rouen pour la traite des noirs.<sup>24</sup> A compter des années 1670, la France fait de ses colonies antillaises un grenier à sucre de l'Europe, et fait venir des esclaves africains afin de combler les besoins de main-d'œuvre.<sup>25</sup> La France importait des Antilles des produits comme le sucre, le café, le chocolat et le tabac. En France, le XVIII<sup>e</sup> siècle a marqué

---

<sup>21</sup> GIRAULT, Christian, « Antilles Françaises », *Encyclopaedia Universalis*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/antilles-francaises/>, (consulté le 24 février 2018).

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> GOTTMAN, Jean, op. cit., p. 536-537.

<sup>25</sup> « Francophonie dans les Caraïbes », op. cit.

l'apogée de l'essor économique à cause de l'importation des produits antillais : sous le règne de Louis XVI, plus du quart du commerce français se faisait avec les Antilles.<sup>26</sup>

Comme le signale le site « Francophonie dans les Caraïbes »,

L'esclavagisme a influencé durablement l'aménagement sociodémographique et linguistique des Antilles françaises, puisque la population d'origine noire est devenue rapidement majoritaire, ce qui a donné ainsi lieu au métissage entre les cultures africaine, française et autochtone. Ce métissage a précédé l'émergence d'une identité créole.<sup>27</sup>

Les échanges des îles avec la métropole ne s'étaient donc pas limités aux marchandises : la colonisation française a créé aux Antilles aussi une « identité créole ».

Cependant, comme l'explique le géographe Gottman, « l'émancipation des noirs et l'abolition de l'esclavage votées d'abord le 27 mars 1792 et le 4 février 1794, puis, définitivement, le 27 avril 1848, ont parachevé cette œuvre<sup>28</sup> ». La Grande-Bretagne a aboli l'esclavage en 1833 et, sous cette impulsion, les idées humanistes progressent en France. L'article premier de l'abolition de l'esclavage stipule que « l'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises, deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles<sup>29</sup> ». L'émancipation concerne plus de 87.000 personnes, sur une population totale de près de 130.000 habitants à l'époque. Un grand nombre d'anciens esclaves désertent les plantations et les habitations, et les anciens maîtres se trouvent confrontés à une pénurie de main d'œuvre. Au début des années 1850, la production sucrière, qui fait la fortune des colons, chute environ de moitié.<sup>30</sup>

Après l'abolition de l'esclavage, les anciens colonisateurs font alors venir des nouveaux travailleurs, ce qui renouvelle encore la population de la Martinique. Plus il y a de gens qui veulent travailler, plus les salaires sont bas. A cette époque-là, il y a des Congolais, des Indiens et des Chinois qui arrivent aux Antilles. A la fin du XIXème et au long du XXème siècle arrive encore une fois une nouvelle population, levantine celle-là : les « Syriens » (en fait : Syriens, Libanais, Palestiniens).<sup>31</sup>

Un siècle après l'abolition de l'esclavage, le 19 mars 1946, la loi de départementalisation est constituée. Les Antilles françaises deviennent donc des

---

<sup>26</sup> GOTTMAN, Jean, op. cit., p. 537.

<sup>27</sup> « Francophonie dans les Caraïbes », op. cit.

<sup>28</sup> GOTTMAN, Jean, op. cit., p. 537.

<sup>29</sup> TRIAY, Philippe, op. cit.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> L'ETANG, Gerry, « Créolisation et créolité à la Martinique », 2004.

départements, et elles ne sont plus formellement des colonies françaises. La demande d'« assimilation » du territoire antillais, et de leur population à la France était partagée par la majorité des populations locales.<sup>32</sup> Juste après la seconde guerre mondiale, les représentants des « quatre vieilles colonies » (La Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion), Aimé Césaire, Léopold Bissol, Gaston Monnerville et Raymond Verges, ont déposé trois propositions de loi pour faire de ces territoires des départements français. La loi du 19 mars 1946 et l'article 73 de la Constitution du 27 octobre 1946 ont ainsi permis « l'assimilation » juridique à la métropole. Ce changement statutaire était alors perçu comme la garantie de l'égalité civile, juridique, économique et sociale. Ce que les promoteurs de la départementalisation désiraient si ardemment, c'était « la pleine appartenance de tous les territoires de France à la République. Ce qu'ils réclamaient de la manière la plus forte, c'était la garantie de l'application d'un droit social commun à tous les Français<sup>33</sup> ». Aujourd'hui, les quatre départements de 1946 sont complètement intégrés à la France et à l'Europe.<sup>34</sup> La Martinique et la Guadeloupe maintiennent actuellement donc un lien politique avec la France métropolitaine, puisqu'elles ont un statut de départements et régions d'outre-mer (DROM).<sup>35</sup>

Pourtant, les Antilles françaises ne sont pas entièrement égales à la France. Elles ont aussi la langue de la République comme langue officielle. La scolarisation qui débute en maternelle se déroule donc aussi entièrement en français. Même si le français est la seule langue officielle que tout le monde là-bas parle, les Guadeloupéens et les Martiniquais parlent également des créoles, dont les bases lexicales sont françaises. Les créoles sont nés pendant l'esclavage. Selon un site web sur les langues créolisées, « le créole a un système linguistique doté de structures rudimentaires (lexique réduit, structures grammaticales élémentaires) et de fonctions sociales limitées<sup>36</sup> ». Pour expliquer : l'esclave se caractérise par une plus ou moins grande perte de la langue d'origine. Quand l'exposition à la langue du colon est minimale et donc la perte de la langue d'origine maximale, on a les conditions d'une créolisation linguistique importante. Quand ces conditions sont réunies, on obtient les créoles de Guadeloupe et de Martinique.<sup>37</sup> Simultanément, les langues autochtones des Antilles disparaissaient. La pratique du créole a une forte valeur identitaire non reconnue pour un État

---

<sup>32</sup> « 70 ans de la loi de départementalisation des outre-mer », op. cit.

<sup>33</sup> *Ibid.*

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> « Les langues créolisées ou pidginisées », <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/famcreole.htm>, 2017, (consulté le 27 mars 2018).

<sup>37</sup> BERNABÉ, Jean, « La Créolité, vingt ans après », *Caliban*, 31 | 2012, p. 15-30.

qui a une langue (le français est la langue de la République), mais est également perçue comme une ouverture pour les échanges avec la Caraïbe créolophone, comme les îles voisines de la Guadeloupe et de la Martinique sont liées par de nombreux facteurs historiques, démographiques, culturels, économiques et sociaux.<sup>38</sup> Ici, le créole n'est donc pas sous la domination française, même s'il est minorisé face à l'anglais, l'espagnol, le français : ces grandes langues coloniales.

### Langue dominante, langue dominée : français et créole

Les Français ont imposé leur langue et leur culture aux Antilles (la Martinique et la Guadeloupe) pendant la colonisation. Les Martiniquais et les Guadeloupéens venus d'Afrique ou autochtones ne parlaient pas du tout le français quand les Français étaient venus, et ils étaient obligés de l'apprendre. Il y avait donc une domination de la société caribéenne par la société française. Nous allons chercher des critères d'une langue de domination et les appliquer à la langue française.

Tout d'abord, Kilani, anthropologue et professeur à l'université de Lausanne, parle de « domination » dans son article « Langue et domination de la relation coloniale à la relation de dépendance » et dit ce qui suit :

Une situation de domination produit un champ linguistique qui est le lieu où se traduisent linguistiquement les rapports de domination, et ce champ linguistique s'exprime dans l'opposition langue dominante / langue dominée, qui reproduit l'opposition plus générale de structure dominante / structure dominée.<sup>39</sup>

En plus, dans une relation de domination, il se passe deux choses : la structure dominante (ou la langue dominante) crée un champ d'exclusion linguistique : exclusion d'une langue (la langue dominée) des sphères du pouvoir (économique, politique, etc.) et exclusion des gens qui parlent cette langue (dominée) de ces mêmes sphères du pouvoir. La deuxième chose qui se passe est l'investissement linguistique de tout le champ du pouvoir par une seule langue (la langue dominante).<sup>40</sup> Ces mécanismes d'exclusion et de dépossession impliquent une dévaluation de la langue des dominés et une majoration de la langue dominante ; ceci se traduit le plus souvent par la dichotomie (division) langue-dialecte.<sup>41</sup> Cette opposition langue-

---

<sup>38</sup> « Francophonie dans les Caraïbes », op. cit.

<sup>39</sup> KILANI, Mondher, op. cit., p. 133.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> *Ibid.*

dialecte rejoint celle de civilisé-sauvage pour contribuer à la dévaluation systématique de tout ce qui vient de la périphérie. La dévaluation de la langue (« dialecte ») du colonisé (« sauvage ») est strictement parallèle à la dévaluation de l'organisation sociale, politique, économique et culturelle du même colonisé. En outre, la langue dominée est associée aux formes « archaïques » d'organisation socio-économique et la langue dominante aux formes les plus « modernes ». On pourrait donc conclure que « le civilisé parlera une langue, appartiendra à une nation... et le sauvage parlera un dialecte et appartiendra à une tribu...<sup>42</sup> ».

Si on n'accepte pas la dichotomie langue-dialecte, on parlera seulement des rapports linguistiques. Nous décrirons le processus de domination, uniquement en termes de langue dominante et langue dominée, de la manière suivante : « production d'un système de rapports de force proprement linguistiques, reproduisant les rapports entre les groupes correspondant dans la hiérarchie de la relation de domination<sup>43</sup> ». Ordonnées dans une hiérarchie définie par l'ordre établi, les différentes productions linguistiques reçoivent une valeur correspondant à leur position respective, ce qui veut dire : si on utilise un mot qui se trouve en bas dans la hiérarchie, ce mot reçoit aussi une valeur qui correspond à ce mot, donc une valeur basse.<sup>44</sup>

La langue du colonisateur devient le moyen d'introduire le colonisé à la « civilisation » et à la modernité. Ainsi se développe un discours colonial, lieu d'énonciation et d'affirmation de la supériorité d'une langue « moderne » et « civilisatrice » sur une langue « arriérée » et « non-évoluée ».<sup>45</sup>

D'autres sources plus récentes confirment ce que Kilani a déjà dit en 1977. La première est *Portrait du colonisé*, dans lequel Albert Memmi, paraphrasé par Combe, montre « de manière définitive que le colonisé n'a pas d'autre choix que de renoncer à sa langue maternelle et d'adopter la langue imposée par l'école, l'administration et l'armée<sup>46</sup> ». Memmi écrit dans ce même livre (1973) : « Muni de sa seule langue, le colonisé est un étranger dans son propre pays<sup>47</sup> ». Tout comme Kilani, Memmi dit que la langue du colonisé est systématiquement dévalorisée par le colonisateur. Mais ce qu'il dit aussi, est que la langue maternelle est profondément dépréciée aux yeux mêmes du colonisé, comme sa langue maternelle est l'humiliée, l'écrasée. Ce mépris, objectivement fondé puisqu'il est en position

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>46</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 94.

<sup>47</sup> *Ibid.*

de dominé, il finit par le faire sien.<sup>48</sup> Ici, nous parlons donc de la diglossie, mais nous y reviendrons plus tard. Memmi n'écrit pas sur les Caraïbes mais ses analyses se confirment pour le contexte antillais et la domination du créole. Le créole est donc dévalué par les colonisateurs, les Français, mais aussi par les colonisés eux-mêmes.

Bourdieu dit également la même chose :

Le créole est associé à la condition des esclaves et de leurs descendants noirs ou « mulâtres ». Langue de l'humiliation, elle est traditionnellement dévalorisée par rapport au parler « Blanc-France », au français normé, langue d'écriture, qui constitue un fort « capital symbolique ».<sup>49</sup>

Le créole est traditionnellement, selon les préjugés de la raison occidentale, tenu pour un patois, et non pour une langue à part entière.<sup>50</sup> Seulement le français jouit d'un capital symbolique. Confiant aussi considère le créole opprimé par le colonisateur et dénié par le colonisé lui-même, qui intériorise le mépris de sa propre langue maternelle.<sup>51</sup>

Chamoiseau montre aussi la domination française dans son livre *Ecrire en pays dominé* : « Toutes les liaisons que nous pouvions avoir avec l'extérieur (et l'extérieur c'était uniquement le Centre) disposaient sur nous du même pouvoir<sup>52</sup> ». Nous, ce sont les Antillais, et le Centre, c'est la France. Chamoiseau dit aussi :

Ils rejetaient aux enfers la langue et la culture créoles du pays d'autant plus aisément qu'ils n'y voyaient ni langue ni culture. Les rituels idolâtres autour de la langue et de la culture du Centre étaient pour eux les meilleurs vecteurs, et certainement les seuls, vers la Civilisation, le Savoir et l'amnésie des damnations géographiques.<sup>53</sup>

Ici, « ils », ce sont les Français métropolitains, qui n'acceptaient donc pas d'autres cultures ou d'autres langues dans leur pays, comme par exemple le créole. Seulement le français existe pour eux, et la civilisation française est la seule civilisation, ce qui vaut aussi pour le « vrai » savoir. Les Antillais veulent effacer l'origine géographique. En plus, Chamoiseau se demande, comme beaucoup d'autres, en quelle langue les Antilles doivent-ils écrire. Seule la langue du Centre est le vecteur. En créole, les Français hexagonaux ne comprendraient rien.

De ce qui est dit par Chamoiseau, Kilani, Memmi, Bourdieu, Glissant et Confiant sur une « langue dominante » et une « langue dominée », nous pourrions conclure que le français

---

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>49</sup> BOURDIEU, 1982, dans *Ibid.*, p. 99.

<sup>50</sup> GLISSANT, 1981, dans *Ibid.*, p. 99-100.

<sup>51</sup> CONFIENT, 1992, dans *Ibid.*, p. 101.

<sup>52</sup> CHAMOISEAU, Patrick, op. cit.

<sup>53</sup> *Ibid.*

était une « langue dominante » et les anciennes langues indigènes des Antilles/le créole étaient des « langues dominées ». Les Français étaient en effet d'avis qu'ils étaient supérieurs aux peuples qui habitaient aux Antilles. La France avait une mission civilisatrice : elle voulait civiliser les autres peuples qui n'étaient pas civilisés (selon les Français). On trouve ici un pléonasmisme, parce que la seule civilisation selon les Français est la civilisation française. Les Français n'acceptaient donc pas d'autres langues, ou d'autres cultures dans leur empire. Nous pouvons appliquer les critères de tous ces auteurs nommés ci-dessus aux anciennes langues indigènes des Antilles, qui ont disparu, et surtout au créole, qui est bien vivant. La langue dominée, le créole dans ce cas, est bien exclue du pouvoir, et le créole est aussi vu comme un dialecte, qui est dévalué par rapport à la langue française par les colonisateurs, les Français, mais aussi par les colonisés. Les Antillais n'ont donc pas vraiment le droit d'employer le créole puisque le français est la langue officielle, mais aussi parce que le créole est exclu du pouvoir.

### La Francophonie

Les écrivaines des romans *Moun Lakou* et *Traversée de la Mangrove* sont francophones mais elles ne sont pas Françaises hexagonales, c'est pourquoi il est essentiel d'expliquer ce que c'est, la Francophonie. Elles ne sont pas des Françaises de la France métropolitaine, car elles ne viennent pas de l'Hexagone. Pourtant, elles ont la langue française comme langue maternelle, comme cette langue est la langue officielle en Guadeloupe, où elles sont nées, et, étant Françaises, elles ne devraient pas être considérées « francophones » ; la domination géographique ce dont parle Chamoiseau se fait encore sentir dans ce terrain, francophone, appliquée à ces Guadeloupéennes.

Selon Combe, la francophonie consiste en la francophonie du Nord et la francophonie du Sud. La francophonie du Nord est le monde occidental, où la langue française s'est développée librement (même s'il s'agit de colonies de peuplement, comme le Canada). La francophonie du Sud consiste en les aires coloniales et postcoloniales. Là-bas, la langue française a été imposée par l'impérialisme européen.<sup>54</sup> C'est le cas des Antilles, même si ces îles sont françaises.

Selon Christiane Albert, professeur des littératures francophones à l'université de Pau et des pays de l'Adour, « en littérature, l'identité francophone est paradoxale : elle est née

---

<sup>54</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 8.

dans la plupart des cas dans le contexte de la colonisation, elle émerge à partir de la déconstruction d'une littérature dominante et elle est marquée par l'hétérogène<sup>55</sup> ». La langue utilisée dans la littérature francophone est donc le français (à cause de la colonisation), et les écrivains vont combattre la littérature dominante (française) parce qu'ils veulent s'affirmer et résister au français. Cette déconstruction est une déconstruction des « hégémonies intellectuelles, politiques, idéologiques, à l'affirmation des différences, à la construction d'identités plurielles<sup>56</sup> ». L'hégémonie est la France, et comme il y a des identités différentes, il y aura une hétérogénéité. La littérature francophone est en effet très hétérogène parce qu'elle s'est étendue sur tous les continents qui sont tous très différents. L'hétérogénéité est aussi la coexistence de la littérature créole et française. Nous allons plus tard vérifier si c'est aussi le cas dans les romans *Moun Lakou* et *Traversée de la Mangrove*.

Un exemple différent est Haïti. Haïti était occupée par les Américains au début du XXème siècle. Pendant cette occupation, les Haïtiens ont utilisé le français. Le choix du français a pu apparaître comme une manière de résister face à l'occupant, mais en Martinique et en Guadeloupe, il y avait le processus de la créolisation de la langue française (donc les mots français se sont créolisés), ce qui apparaît comme le moyen d'affirmer une identité créole – ou métisse.<sup>57</sup> Dans *Traversée de la Mangrove*, les parties en créole écrites dans le roman sont souvent traduites et expliquées, comme on le verra plus tard. Cela montre le pouvoir du français. En revanche, dans *Moun Lakou*, les parties en créole restent inexpliquées, cela montre peut-être que l'identité créole est adoptée. Par ailleurs, il n'est apparemment pas nécessaire, pour l'auteur, de traduire ces parties en français. Pourtant, dans ces deux cas, il faut aussi reconnaître que l'écrivain tient aujourd'hui compte de l'existence des langues autour de lui dans son processus d'écriture, ce que nous voyons par exemple chez Marie Léticée et Maryse Condé.

Pendant un colloque intitulé « Francophonie et identités culturelles », la plupart des intervenants se sont accordés pour reconnaître que la spécificité de la littérature francophone tenait en grande partie à la nécessité pour chaque écrivain de « définir sa propre langue d'écriture dans un contexte plurilingue qui l'oblige à penser sa langue<sup>58</sup> ». Cette situation laisse aux écrivains la liberté d'écrire dans la langue qui leur semble la plus proche, en ayant éventuellement recours à des langues d'écriture différentes comme le fait Rachid Boudjedra

---

<sup>55</sup> ALBERT, Christiane, op. cit., p. 5

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 7

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 6



qui utilise le français ou l'arabe ou en choisissant de s'exprimer dans des langues africaines. La seule exigence étant, comme le souligne Lilyan Kesteloot, d'être compréhensible et d'écrire de « la bonne littérature ». <sup>59</sup>

### Diglossie et bilinguisme

Les termes « diglossie » et « bilinguisme » sont ici aussi essentiels. Ces termes s'appliquent en effet aux auteurs de (entre autres) la Caraïbe. Combe dit que « dans les Caraïbes, le bilinguisme imparfait n'est en réalité le plus souvent qu'une diglossie <sup>60</sup> ». Mais que signifient les termes « bilinguisme » et « diglossie », et quels problèmes portent-ils ? Selon Glissant, « le bilinguisme réel est le rapport existentiel et compromettant de deux langues dans une communauté qui les contrôle <sup>61</sup> ». La plupart des écrivains francophones (mais aussi anglophones et hispanophones) possèdent plusieurs langues, quoiqu'à des degrés de maîtrise divers. Pourtant, ils ne sont nécessairement pas capables d'écrire dans deux ou plusieurs de ces langues. Selon Combe, le bilinguisme parmi des écrivains francophones n'apparaît que comme une exception, il n'existe en effet qu'un très petit nombre d'écrivains capables d'alterner les langues. L'exemple d'un tel écrivain est Beckett, qui écrit en anglais et en français. <sup>62</sup>

En ce qui concerne la diglossie, le philologue Jean Psychari est selon Combe à l'origine du concept moderne de diglossie, qui désigne « la coexistence, dans une société donnée, de deux langues de « hauteur » inégale dans leur usage <sup>63</sup> ». Glissant donne une définition géopolitique de la diglossie à propos de la situation des langues (le français et le créole) aux Antilles et à la Réunion : « J'appelle diglossie – notion apparue en linguistique mais déclarée non opératoire par les linguistes – la domination d'une langue sur une autre ou plusieurs autres, dans une même région <sup>64</sup> ». Il y a aussi Albert Memmi, que l'on a déjà cité, selon qui

le bilinguisme officiel dissimule en réalité un « dualisme », autre nom d'une diglossie dissimulée, dans laquelle la langue maternelle est profondément dépréciée aux yeux

---

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 90.

<sup>61</sup> GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, Paris, Gallimard, 1997, p. 560-561.

<sup>62</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 86.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>64</sup> GLISSANT, Édouard, *Poétiques de la relation*, Paris, Gallimard, 1990, p. 132.

mêmes du colonisé, comme sa langue maternelle est l'humiliée, l'écrasée. Ce mépris, objectivement fondé, il finit par le faire sien.<sup>65</sup>

La diglossie met l'accent sur les variations linguistiques de l'oral à l'écrit. Le français est en effet une langue écrite et le créole est une langue parlée, c'est pourquoi il y a peu de littérature en créole. Comme le dit Combe,

la diglossie, à la différence du bilinguisme, crée une hiérarchie entre les langues, auxquelles sont attribuées des valeurs sociales inégales. Dans une situation de diglossie, la langue valorisée tend à dominer l'autre, non seulement par un usage prépondérant, mais par les valeurs symboliques qui lui sont attachées.<sup>66</sup>

La différence entre les deux termes est donc la partie hiérarchique. Pourtant,

dans la plupart des cas, le bilinguisme cache en réalité une diglossie. L'emploi des langues varie en effet selon la situation (objet du discours, identité du locuteur, du destinataire, circonstances, conditions de l'énonciation, etc.), elle-même conditionnée par des facteurs sociaux, idéologiques ou psychologiques qui induisent une inégalité ou une dissymétrie.<sup>67</sup>

Nous pouvons directement lier cela à la société antillaise : le français et le créole ont en effet des valeurs sociales inégales : le français est plus pour les gens « diplômés de l'enseignement supérieur » et a du prestige social, le capital symbolique ce dont parlait Bourdieu, alors que le créole est associé à des gens d'une classe sociale plus basse. Ce qui est aussi le cas, est que le français tend à dominer le créole, parce que le français est une langue officielle aux Antilles, alors que cela ne vaut pas pour le créole. Le français est alors utilisé à l'école et non pas le créole. Pour confirmer cela : il y avait une charte de l'Union Européenne dans laquelle 25 pays européens ont signé qu'ils reconnaissent des langues régionales ou minoritaires.<sup>68</sup> La charte serait en contradiction avec les articles 1 et 2 de la Constitution française qui disent que « la France est une République indivisible » et que « la langue de la République est le français ». <sup>69</sup> La France n'a donc pas signé cette charte à cause de la constitution, alors que François Hollande a promis de le faire. L'emploi de ces deux langues, le français et le créole, varie aussi selon la situation : le français est utilisé pour les autorités, alors que le créole est

---

<sup>65</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 94-95.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> « Signatures and ratifications of the European Charter for Regional or Minority Languages », <https://www.coe.int/en/web/european-charter-regional-or-minority-languages/signatures-and-ratifications>, (consulté le 12 mars 2018).

<sup>69</sup> « La reconnaissance du créole et la constitution », <https://www.temoignages.re/culture/culture-et-identite/la-reconnaissance-du-creole-et-la-constitution,84302>, (consulté le 20 mars 2018).

utilisé dans les familles et parmi des groupes d'amis.<sup>70</sup> Nous pouvons donc conclure que dans la Caraïbe, il y a diglossie.

---

<sup>70</sup> COMBE, Dominique, *op. cit.*

## Chapitre 2

Dans ce chapitre, nous traiterons l'évolution littéraire dans les Caraïbes. « L'histoire de la Caraïbe n'est pas seulement celle de la découverte, de l'esclavage et de la colonisation. Elle est également une histoire de rébellion et de résistance<sup>71</sup> ». Les Antillais ont donc résisté aux Français, ce qu'on voit par exemple dans l'évolution littéraire. Nous parlerons aussi de la francophonie plurielle. En plus, la reconnaissance du créole est aussi importante, parce que cela permettra de vérifier si le créole aux Antilles françaises est toujours dévalué ou s'il est bien évalué maintenant. Nous allons passer en revue les différents courants.

### L'évolution littéraire

Le premier commence véritablement avec les œuvres écrites par les colons français établis longtemps sur les îles : les békés. « La classe privilégiée de culture française détenait le pouvoir économique et politique, avait les moyens d'apprendre le français, langue de l'administration, tandis que les esclaves, à qui il était interdit de s'alphabétiser, utilisaient, eux, uniquement le créole, langue non écrite<sup>72</sup> ». Il est donc logique que ce soient les Blancs qui aient écrit les premiers textes de la littérature antillo-guyanaise. Ces premiers textes, signés par les auteurs békés, sont apparus au XIXe siècle. Cette littérature était de la propagande pour toucher le public français des bienfaits de l'esclavage. Evidemment, l'abolition de l'esclavage en 1848 allait éteindre cette littérature. Cependant, un deuxième lui a succédé : la nostalgie du paradis perdu de l'époque esclavagiste. Celui-ci n'a pas non plus duré très longtemps. Ce courant a par exemple donné l'œuvre d'Alexis Leger, *Eloges* (1911). Un nouveau thème réunit cette fois les écrivains aussi blancs, noirs que métis ; il s'agit du mythe des *Antilles heureuses*. Ce thème connaît son apogée lors de l'exposition du même nom tenue à Paris en 1945. Cette littérature « vante la vie heureuse des habitants des îles vivant en harmonie les uns avec les autres grâce à la langue et la culture française<sup>73</sup> ». Ils réclament une autonomie politique dans le cadre de l'Union avec la France. Sur le plan littéraire, la poésie domine les autres genres et imite les écoles poétiques de la métropole. Un écrivain de cette

---

<sup>71</sup> SATYRE, Joubert, « Littérature des Caraïbes (Haïti, Martinique et Guadeloupe) », *Introduction aux littératures francophones : Afrique, Caraïbe, Maghreb*, (sous la direction de Christiane Ndiaye et Josias Semujanga), p. 141-142.

<sup>72</sup> N'DIAYE, Christiane, op. cit., p. 27-28.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 28.

littérature est Marcel Achard, qui a écrit entre autres *La muse pérégrine* (1924) et *La cendre empourprée* (1927).<sup>74</sup>

Après celui-ci, le quatrième traitait du « thème nouveau de la défense passionnée du Noir et la critique sans ménagement du racisme », mais cette thématique allait trouver son essor de manière éclatante dans la poésie de la négritude. La négritude est le courant littéraire et poétique le plus important de la littérature antillaise.<sup>75</sup>

La négritude allait révolutionner la littérature antillaise dans sa thématique et dans sa forme, en chantant la beauté, la danse, le rythme, la grandeur de l’Afrique-mère sur des airs du surréalisme révolutionnaire et de l’idéologie communiste proclamant l’égalité des hommes, au-delà de la couleur et de la condition sociale.<sup>76</sup>

Les gens ne se sentaient toujours pas égaux aux Antilles, et avec cette idéologie, ils pensaient qu’ils pouvaient trouver leur propre identité, qui n’était pas seulement française. Deux œuvres marquantes de cette école sont *Pigments* de Léon-Gontrand Damas (1937) et *Cahier d’un retour au pays natal* d’Aimé Césaire (1939). Comme le résume N’Diaye, « Dans ces deux recueils de poésie, les thèmes de la négritude sont présents : exaltation de l’Afrique-mère, opposition du monde noir et du monde blanc et de leurs valeurs, thèmes qui sont déjà étroitement liés au thème anticolonialiste<sup>77</sup> ». Grâce à ce mouvement, il se passe quelque chose dans la conscience des jeunes Antillais après 1945 : « Avant la négritude, leurs yeux étaient tournés vers Paris, mais avec la négritude, les jeunes se découvrent une personnalité liée à leur histoire de descendants d’esclaves et qui ont la fierté d’appartenir à la race noire<sup>78</sup> ». Les gens se tournent vers l’Afrique maintenant, vers leur origine « mythique ».

Le cinquième, l’antillanité, reproche aux poètes de la négritude d’être trop extravertis en se désintéressant de la culture créole.<sup>79</sup> Frantz Fanon avait déjà noté « le caractère mythifiant de la négritude, tout en reconnaissant la vertu psychologique désaliénante du mouvement<sup>80</sup> ». Les Antillais étaient aliénés d’eux-mêmes parce que la culture française leur était imposée et recherchaient dans une lointaine Afrique leur identité pourtant caribéenne. Ils ne savaient pas du tout ce qu’était leur identité. Ils étaient donc déjà

---

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Ibid.*

<sup>79</sup> *Ibid.*

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 30.

aliénés à cause de la France, mais ils ne trouvent pas non plus leur identité en Afrique, donc ils le sont toujours.

En s'appuyant sur l'histoire et la culture propres aux îles de la Caraïbe, le courant de l'antillanité valorise la créolité une identité née du syncrétisme et du métissage, à la fois linguistique et culturelle, rassemblant une réalité humaine plus composite : les Blancs (Békés), les Indiens, les Syro-libanais, tous les immigrés de diverses races, en plus de la race noire, qui habitent les Antilles et qui ne se sentent pas concernés par les positions de la négritude dont la tendance a été de racialiser systématiquement les problèmes culturels et politiques.<sup>81</sup>

L'antillanité propose donc un espace de réflexion dans lequel toutes les composantes ethniques – Blancs, Indiens, Noirs – peuvent se reconnaître.<sup>82</sup> La négritude revendique donc la part africaine, alors que l'antillanité revendique la part créole. *La lézarde* (1958) d'Édouard Glissant a été la première œuvre importante à donner corps au courant de l'antillanité. Glissant était aussi le théoricien du concept d'antillanité auquel, selon N'Diaye, Condé ne correspond pas. « Maryse Condé met davantage l'accent sur les conditions des descendants des esclaves dans les Antilles et dans les Amériques en général avec un ton tragique et une volonté manifeste d'explorer les ressorts complexes d'une société composée de plusieurs races<sup>83</sup> ». On y reviendra dans le troisième chapitre. D'autres auteurs importants de l'antillanité sont Simone Schwarz-Bart et Daniel Maximin.

Sur le plan stylistique et littéraire, l'antillanité se caractérise d'une part par une recherche linguistique mélangeant les tournures et expressions créoles et le style du français classique, et d'autre part une contamination de l'écrit par les principes de l'oralité, donnant à la plupart des romans un air baroque. On sent une volonté de créoliser le français par des paroles rapportées dans un souci de créer l'effet de réel, mais aussi de raconter, de narrer différemment.<sup>84</sup>

Il y avait donc beaucoup de changements : le mélange entre le français et le créole (créoliser le français) devenait plus important et on allait utiliser par exemple plus d'ornements, de détails, de longues descriptions, et l'expression des sentiments dans les textes. Dans ce mouvement, le français académique n'était plus très important, comme c'était le cas dans les mouvements antérieurs. Ce qui était plus important maintenant, était que les écrivains trouvaient leur propre voix et qu'ils pliaient la langue française aux préoccupations des écrivains et à l'univers et racontaient différemment. L'oralité vs. la scripturalité devenait aussi plus importante : les Antillais allaient mélanger les deux maintenant. Le mouvement de

---

<sup>81</sup> *Ibid.*

<sup>82</sup> SATYRE, Joubert, op. cit., p. 162.

<sup>83</sup> N'DIAYE, Christiane, op. cit., p. 30.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 31.

l'antillanité met l'accent sur « la liberté de l'écrivain qui trouve la voie de son écriture à partir de la culture métisse et bilingue des Antilles<sup>85</sup> ». Il y a donc une affirmation et une révolte de l'enfermement dans les cadres classiques. « La figure centrale historique de l'antillanité est le marron, esclave qui s'est enfui des plantations pour se réfugier dans les mornes, contestant ainsi et menaçant l'ordre colonial<sup>86</sup> ». Le marron, l'esclave fugitif, est donc très important dans l'antillanité.

En 1989 paraît un essai sous le titre *Eloge de la créolité*, signé par Jean Bernabé, Raphaël Confiant et Patrick Chamoiseau. Ce manifeste se présente comme « un « art poétique » et une démarche esthétique visant à créer des œuvres artistiques en produisant un langage créole au sein même de la langue française<sup>87</sup> ». C'est le début de la créolité. La créolité produit donc un langage créole dans la langue française. « Ainsi, la créolité semble, à première vue, renoncer au fétichisme linguistique du français académique et préconise un usage libre, responsable et créateur du français, notamment par la créolisation de la langue de Molière<sup>88</sup> ». Ce travail est à la fois un aboutissement des corrections du concept de « négritude », et un point de départ d'une littérature qui concerne toutes les « créolités ».<sup>89</sup> La négritude, l'antillanité et la créolité sont des moments-clés de la quête identitaire des écrivains antillais.<sup>90</sup> En bref :

Pendant longtemps et jusqu'au début des années 1940, il y avait la francité : les auteurs de cette idéologie rattachaient la culture et la littérature antillaises à la France et ignoraient superbement la langue et la culture créoles. La négritude remplacera ce courant, en mettant l'accent sur l'héritage africain des Antilles. La négritude est suivie par l'antillanité au cours des années 1960, qui ne met pas seulement l'accent sur l'héritage africain, mais qui met aussi l'accent sur les héritages français, indiens et syro-libanais. Au cours des années 1990 naît la créolité, dans le prolongement de l'antillanité. Celle-ci se veut surtout un dépassement radical des vestiges de la négritude que l'école de l'antillanité n'a pas pu éradiquer.<sup>91</sup>

Dans la littérature franco-créolophone, nous pouvons distinguer quatre caractéristiques : la problématique de la langue, l'anthropologie, la scripturalité versus

---

<sup>85</sup> *Ibid.*

<sup>86</sup> SATYRE, Joubert, op. cit., p. 163.

<sup>87</sup> N'DIAYE, Christiane, op. cit., p. 32.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> « Le manifeste-clé des littératures antillaises francophones contemporaines – mais pas seulement », <https://charybde2.wordpress.com/2015/04/30/note-de-lecture-eloges-de-la-creolite-jean-bernabe-patrick-chamoiseau-raphael-confiant/>, (consulté le 20 mars 2018).

<sup>90</sup> SATYRE, Joubert, op. cit., p. 161.

<sup>91</sup> N'DIAYE, Christiane, op. cit., p. 34.

l'oralité, et l'homme « dominé ». La problématique de la langue a déjà été un peu expliquée dans le premier chapitre. Le vrai problème est que

la langue dans laquelle les écrivains antillais s'expriment ne leur est pas « maternelle », « natale ». Elle est seulement le véhicule de haute culture auquel ils ont, bon gré mal gré, accès et qu'ils finissent par maîtriser, avec des fortunes diverses, grâce à une formation scolaire ou universitaire.<sup>92</sup>

Ce problème est déjà décrit plus haut. « Le conflit fondamental est celui qui oppose au créole – langage vernaculaire – le français – langage véhiculaire<sup>93</sup> ». La littérature franco-créolophone est une littérature anthropologique, parce qu'elle décrit les mœurs et les comportements des Antillais. En plus, « le français fonde son autorité sur l'écrit qui, produisant un appareil analytique et conceptuel, jette l'oralité hors de son champ, la fait verser dans l'incohérence<sup>94</sup> ». En France, il y avait toujours une littérature écrite, alors qu'aux Antilles, il y avait une littérature orale. Pourtant, on va peu à peu à l'écrit maintenant dans la littérature créolophone. Finalement, dans cette littérature il s'agissait toujours de l'homme « dominé ». « Le sujet parlant a pour trait distinctif d'être, en tant que colonisé, du double point de vue historique et psycho-social, un homme « dominé ». Toute œuvre littéraire antillaise s'applique à décrire l'univers colonial, espace carcéral où serait comme détenu le sujet dominé<sup>95</sup> ». Les Antillais se sentaient dominés par les Français, ce qui est aussi déjà décrit avant, mais l'antillanité et surtout la créolité offrent de nouvelles possibilités.

### Francophonie plurielle

En 1880, le géographe français Onésime Reclus inventait le terme « francophonie » pour désigner « les espaces géographiques où la langue française était parlée<sup>96</sup> ». Près d'un siècle plus tard, la francophonie est aussi culturelle, historique et géopolitique. La Francophonie, c'est la communauté des 274 millions de locuteurs qui parlent le français dans le monde, et qui se répartissent sur les cinq continents. Le français est la cinquième langue la plus parlée au monde, après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe.<sup>97</sup>

---

<sup>92</sup> TOUMSON, Roger, « La littérature antillaise d'expression française. Problèmes et perspectives », *Présence Africaine*, 1982/1 (N°121-122), p. 131.

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 131-132.

<sup>96</sup> CHARRIER, Liliane, « La francophonie : c'est quoi ? », <https://information.tv5monde.com/info/la-francophonie-c-est-quoi-139121>, (consulté le 16 mars 2018).

<sup>97</sup> *Ibid.*



Les pays de la communauté francophone prêtent une attention particulière à la diversité culturelle. La première forme de diversité culturelle est celle des langues : diversité des langues, mais d'abord diversité dans la langue. Il n'existe pas une seule langue française figée dans un dictionnaire immuable.<sup>98</sup>

Le français du Québec n'est en effet pas égal au français du Sénégal qui n'est pas le même qu'en France. En plus, en France même, la langue parlée et la façon de parler en Provence n'est pas la même qu'à Paris. La langue change aussi : le français du XXI<sup>e</sup> siècle n'est pas du tout le même que celui du XIX<sup>e</sup> siècle. La langue reflète la culture et l'époque en même temps qu'elle les influence. La langue est donc vivante et doit le rester.<sup>99</sup> « La francophonie est contre une langue unique, une culture unique, une pensée unique. Elle est favorable à l'existence de grands ensembles linguistiques et culturels. La diversité culturelle est la contrepartie nécessaire de la mondialisation<sup>100</sup> ». Cependant, la Francophonie est critiquée comme cela vient d'un héritage colonial. En plus, la centralité se trouve toujours à Paris et les beaux discours n'empêchent pas le manque d'équilibre et la hiérarchie...

### Reconnaissance du créole

Le créole était longtemps perçu comme « mineure », tout comme le français parlé aux Antilles. Selon Gilles Deleuze et Félix Guattari, « une littérature mineure n'est pas celle d'une langue mineure, plutôt celle qu'une minorité fait dans une langue majeure », ce que nous pouvons appliquer au français parlé aux Antilles.<sup>101</sup> Les littératures mineures sont caractérisées par la déterritorialisation. Ce modèle s'applique de manière privilégiée aux littératures francophones.<sup>102</sup> Il y a donc un problème du français, mais aussi du créole.

Jusqu'à récemment, le créole était considéré par certains comme un « dialecte susceptible de perturber l'apprentissage du français<sup>103</sup> ». Cependant, le statut du créole a changé maintenant. La reconnaissance du créole en tant que langue, et l'apparition du créole dans l'enseignement a été l'aboutissement du travail acharné de chercheurs, hommes de lettres, journalistes, pendant plusieurs années. Tout d'abord, en 1931, les Fables de la Fontaine ont été traduites en créole. Dans les années 40, l'ACRA (l'Académie Créole des

---

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> DIOUF, Abdou, « Une francophonie plurielle », [http://www.liberation.fr/tribune/2004/03/25/une-francophonie-plurielle\\_473740](http://www.liberation.fr/tribune/2004/03/25/une-francophonie-plurielle_473740), 2004, (consulté le 16 mars 2018).

<sup>101</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 85.

<sup>102</sup> *Ibid.*

<sup>103</sup> « Langue créole », <http://www.caribes-mamanthe.org/culture-creole/langue-creole/>, (consulté le 20 mars 2018).

Antilles) est créée. Cette académie s'efforce de promouvoir le créole en faisant publier des recueils de contes, de proverbes, etc. En 1954, lors d'une conférence en Jamaïque, le créole est mis en avant en tant que « langue » et non en tant que « patois ». Vingt années plus tard, en 1975, le GEREC-F (Groupe d'Etudes et de Recherches en Espace Créolophone et Francophone) est fondé par le linguiste Jean Bernabé, qui se consacre à l'étude et l'apprentissage des créoles francophones et au développement du créole écrit. Une année plus tard, pendant un colloque international qui se tient à Nice, on aborde la question de l'enseignement du créole. Il en résulte la formation du Comité International des Etudes Créoles (CIEC). A partir de 1985, on peut étudier le créole à l'université : le Diplôme Universitaire en Langue et Culture Créole est créé.<sup>104</sup> Trois ans après la publication de *Eloge de la Créolité, Texaco* de Patrick Chamoiseau reçoit le prix Goncourt.<sup>105</sup> Ces événements montrent qu'il y a eu donc beaucoup de changements en ce qui concerne le créole, et la reconnaissance du créole. Mais on n'y est pas encore : comme le montre Ducas dans un article de 2001, les écrivains francophones avaient une place marginale dans le palmarès des grands prix d'automne. Les écrivains européens étaient beaucoup mieux représentés.<sup>106</sup> Cependant, en 2007, il y avait un manifeste pour une « littérature-monde ». Les grands prix de cette année avaient été remportés par des romans francophones.<sup>107</sup> Pourtant, « l'écrivain francophone peut encore à juste titre se sentir en mal de reconnaissance littéraire », dans ce milieu où le pouvoir de l'édition (capital symbolique de Bourdieu) est en français, en France, etc., et « reflète par là même les mécanismes d'exclusion qui régissent l'espace littéraire français ».<sup>108</sup> Cependant, le français ne domine pas toujours le créole : le créole est en effet perçu comme une ouverture pour les échanges avec la Caraïbe créolophone, ce qui ne serait pas possible avec seulement le français.<sup>109</sup>

### Les stratégies face à la domination du français

Tout d'abord, il y a « correction de l'histoire », puisque les Antillais ont une autre perspective sur l'histoire que les Français métropolitains. Ensuite, on évaluera « l'utilisation du créole, la

---

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> « Le manifeste-clé des littératures antillaises francophones contemporaines – mais pas seulement », op. cit.

<sup>106</sup> DUCAS, Sylvie, « La place marginale des écrivains dans le palmarès des grands prix d'automne », *Outre-mers*, tome 88, n°332-333, 2001, p. 347.

<sup>107</sup> « Pour une « littérature-monde » en français », [http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde\\_883572\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260.html), 2007, (consulté le 13 avril 2018).

<sup>108</sup> DUCAS, Sylvie, op. cit., p. 349.

<sup>109</sup> « Francophonie dans les Caraïbes », op. cit.

coexistence du français et du créole », donc si les deux vont ensemble ou pas.

« Bilinguisme/diglossie : langue dominante vs. langue dominée » sera aussi passer en revue, suivi par « glorification de la part créole (antillanité), références à leur identité créole ». La dernière stratégie traitée sera « la relation au-delà de la négritude ».

### Chapitre 3

Dans ce chapitre, nous allons tester les stratégies de réaction face à la domination du français nommées à la fin du deuxième chapitre dans *Moun Lakou* et les comparer à celles de *Traversée de la Mangrove*. Nous avons divisé les stratégies en 5 parties que nous avons tirées des analyses précédentes.

*Moun Lakou* consiste en deux parties et une conclusion. Il y a une structure enchâssée dans ce roman : la deuxième partie est un récit qui se trouve dans le récit général, le roman. Cette deuxième partie est racontée par Camille qui annonce à la fin de la première partie qu'elle va raconter une histoire. On parle donc d'un récit cadre / encadré : le récit cadre est la première partie et la conclusion, et le récit encadré est la deuxième partie, parce que le personnage Camille prend la parole pour raconter une histoire.

La première partie est liée à la conclusion. Dans la première partie, il s'agit d'un couple très riche qui vit aux Etats-Unis. Ils ont plus de soixante ans, et cette partie se passe dans le présent. Le livre traite de leur vie quotidienne, et de la façon dont le couple a rencontré Evelyne, une fille jamaïcaine qui est tombée enceinte et elle ne veut pas que ses parents le sachent. Elle reçoit une bourse pour aller faire ses études aux Etats Unis, et elle rencontre Camille et son époux, les deux personnages de l'histoire cadre, dans l'avion en route pour les Etats-Unis. Elle va travailler pour Camille. La deuxième partie parle d'un enfant, Camille, qui est l'adulte dans la première partie et dans la conclusion. La deuxième partie consiste en l'histoire de l'enfance de la petite fille, Camille. Camille parle de tous ses sentiments, tout son environnement dans lequel elle se trouve, tout ce qu'elle fait, etc. Elle parle par exemple de l'école, de ses voisins et de sa famille entière, de la population de l'île, de Noël, de la nourriture, etc. En faisant cela, Marie Léticée donne une peinture de la société guadeloupéenne des années 60/70. On notera, dès à présent, la dimension pédagogique du roman. Les lecteurs - enfants en Guadeloupe - reçoivent en effet beaucoup d'informations, et avec ces informations, ils se forment, tout comme ces informations forment la petite fille Camille. A la fin du roman, Camille sait qu'elle est liée au milieu de Monbruno (la cour où elle a grandi). Tout ce qui a formé cette fille se trouve là. Elle restructure dans la première partie et dans la conclusion tout ce passé et elle comprend tout maintenant. Dans *Traversée de la Mangrove*, il y a aussi une description de toute la société guadeloupéenne. Cependant, la structure est différente. Dans ce roman, un homme, Francis Sancher, est mort et tous les personnages de ce roman racontent cette histoire. Toutefois, on ne sait pas exactement qui est cette personne qui est mort. Ici aussi, le roman peint la société antillaise, mais cette fois à

partir de chapitres séparés. Chaque personnage décrit dans un chapitre séparé ce qui s'est passé et comment il l'a vécu et réécrit comme cela l'histoire guadeloupéenne.

Les cinq stratégies face à la domination du français étaient : « Correction de l'histoire », « Utilisation du créole. Coexistence français et créole », « Bilinguisme/diglossie. Langue dominante vs. langue dominée », « Glorification de la part créole (antillanité), références à leur identité créole » et « La relation au-delà de la négritude ». On va les évaluer dans *Moun Lakou* et les comparer à ce que l'on a trouvé dans *Traversée de la Mangrove*.

### Correction de l'histoire

Léticée écrit que Camille, le personnage principal, a dans une salle de sa maison une statue de la Mulâtresse Solitude : « de l'autre côté de la salle, une statue grandeur nature de la Mulâtresse Solitude...<sup>110</sup> ». La Mulâtresse Solitude (vers 1772 – 1802) est une référence à l'époque de l'esclavage : elle est une figure historique de la résistance des esclaves noirs en Guadeloupe. Cette femme a été conduite à l'échafaud quand elle avait trente ans, après avoir été condamnée à la pendaison en 1802 sur l'île de la Guadeloupe, par ordre de la France de Bonaparte redevenue esclavagiste. On la surnomme la Mulâtresse Solitude « à cause de sa peau claire, fruit du viol d'une captive africaine sur le bateau qui l'entraînait vers les Antilles<sup>111</sup> ». Cette citation revendique une autre histoire que celle du point de vue hexagonal, parce que la majorité des Français ne connaissent pas la Mulâtresse Solitude. Comme elle réfère à l'époque de l'esclavage, elle est importante pour les Antillais, alors que pour les Français, il est moins logique de la connaître. Les Antillais veulent montrer maintenant que ce n'est pas seulement (l'histoire de) la France qui est importante, mais aussi d'autres parties du monde.

En plus, Camille connaît toute l'histoire de la France, mais pas celle des Antilles : « Je pouvais bien vous décrire les côtes de la France, Paris et ses monuments, le Massif central, Jeanne d'Arc, Rouen etc. Mais Petit-Canal ? Connaissais pas ! Fallait user d'imagination<sup>112</sup> ». Léticée montre ici que les Antillais savent peu des Antilles alors qu'ils y habitent mais ils savent tout de la France.

---

<sup>110</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 18.

<sup>111</sup> « Qui était la Mulâtresse Solitude ? », <http://afrikhepri.org/la-mulatrese-solitude/>, (consulté le 2 avril 2018).

<sup>112</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 61.

Dans *Traversée de la Mangrove*, il y a aussi beaucoup de références à l'histoire des Antilles. L'exemple suivant (un homme noir épouse une femme blanche) nous montre cela : « Une femme blanche ! J'ai pleuré toutes les larmes de mon corps. C'est que nous ne sommes pas n'importe quelle qualité de Nègres<sup>113</sup> ». Les blancs ont mis les noirs en esclavage donc c'est pour cette raison que les gens pleurent parce que la femme est blanche. Dans ce roman, il y a aussi deux personnages, Cyrille, le conteur, et Emile Etienne, l'historien, qui racontent beaucoup d'histoires sur la Guadeloupe. La raison pour cela est que Condé veut réécrire l'histoire de cette île, elle veut la raconter différemment, et les deux personnages aussi.<sup>114</sup>

Cependant, il y a une différence entre les deux romans. *Moun Lakou* est axé sur le présent et le futur. Dans la deuxième partie, on est dans le passé, parce que cette histoire traite de l'enfance de Camille, le personnage principal, mais cette partie raconte le présent de ce moment-là. On fait un retour en arrière mais dans cette histoire, on est dans le présent. Dans la première partie et dans la conclusion, Camille a plus de soixante ans et cette histoire se déroule maintenant. Elle restructure ici tout ce passé, elle comprend tout maintenant grâce à la description de son enfance qui est décrite dans la deuxième partie. Le lien entre les deux parties est donc très clair. *Traversée de la Mangrove* raconte aussi l'histoire dans le présent, mais les personnages réécrivent pourtant l'histoire de la Guadeloupe. Dans les deux romans, on a à faire à des narratrices externes et omniscientes :

Elle (Camille) continua son histoire et c'est ainsi que tous les jours, pendant au moins deux heures, installée dans sa chaise préférée, faisant face au verger d'arbres fruitiers tropicaux de Jean-Luc, (il en avait des centaines de variétés) qui s'allongeait jusqu'au lac qui bordait leur propriété du *Chamberlin's Estate*, elle la racontait à Evelyn qui la retranscrivait. Elles en étaient maintenant à des pages et des pages...<sup>115</sup>

La narratrice sait tout de Camille mais ne se trouve pas dans l'histoire, tout comme dans *Traversée de la Mangrove* : « Consultée, à chaque fois, Mira secouait la tête. Elle ne voulait pas d'homme à son côté. Et Loulou répondait au demandeur que sa fille était encore trop petite. Cela faisait bien rire les gens de Rivière au Sel<sup>116</sup> ». Dans les deux citations, nous voyons que la narratrice est absente parce qu'elle utilise « elle » et non pas « je ».

---

<sup>113</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 87.

<sup>114</sup> KEIZER, Arlene R., « African American Review », *African American Review*, vol. 31, no. 1, 1997, p. 175–176.

<sup>115</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 35.

<sup>116</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 72.

## Utilisation du créole. Coexistence du français et du créole

On commence par les paratextes. Le titre « Moun Lakou » est déjà en créole, alors que *Traversée de la Mangrove* est en français. A mon avis, cela montre tout de suite que Marie Léticée a une autre relation vis-à-vis du français que Maryse Condé. Selon Léticée, on pourrait traduire le titre « Moun Lakou », comme « les gens du quartier » (moun = le monde, les gens, les personnes, et lakou = la cour). Ce quartier s'appelle « Monbruno », comme on peut le lire dans le livre.

En plus, tout de suite au début, il y a une phrase en créole, et après deux phrases en français, c'est l'envoi du roman : « Pu manman mwen, Lina Léticée on mal-fanm menm ! », « À mes enfants, Lina et Michael, que ma Guadeloupe natale prenne racine dans vos cœurs d'Américains ! », « À mon époux Max Albert Camboulin, merci d'avoir cru en moi », ce qui montre que Marie Léticée utilise les deux langues dans son roman et probablement aussi dans sa vie réelle.<sup>117</sup> L'envoi à sa mère (la première phrase) est probablement en créole parce qu'elles parlaient et parlent en créole, alors que ses enfants ne parlent probablement pas le créole puisqu'ils vivent aux Etats-Unis. Dans le roman, c'est le cas de Camille enfant qui parle créole avec sa mère. Maryse Condé en revanche utilise tout de suite le français dans *Traversée de la Mangrove* en écrivant « Pour Richard », et en commençant le texte en français. Il y a donc diglossie dans *Traversée de la Mangrove*, puisque le français domine tout de suite, ce que l'on ne voit pas dans *Moun Lakou*.

Plus tard, « Pa ni pon chantè kon Patrik ! » « Tous des shit heads ! » sont deux citations de la page 15 de *Moun Lakou*.<sup>118</sup> Léticée utilise le français et l'anglais, mais il n'y a pas de traduction française dans les notes en bas de page, ce qui est bien le cas dans *Traversée de la Mangrove*. C'est l'époux de Camille qui parle ici, c'est aussi la raison pour laquelle il utilise le créole et l'anglais (il vient de la Guadeloupe mais il habite aux Etats-Unis maintenant). Dans *Traversée de la Mangrove*, les phrases et les mots en créole sont toujours traduits et expliqués en bas de page, comme à la page 31 : « Sa ou fè ? Ola ou kaye kon sa \* ? \* Comment vas-tu ? Où vas-tu ?<sup>119</sup> ». Cela montre le pouvoir du français. Le fait que cela n'est pas le cas dans *Moun Lakou*, montre à mon avis que l'identité créole est adoptée.

---

<sup>117</sup> LÉTICÉE, Marie, op cit., p. 7.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>119</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 31.

Comme l'identité créole est adoptée, on peut parler de créolité ici : Camille accepte sa partie française, ce que nous pouvons lire à la fin du livre :

Très longtemps elle (Camille) avait résisté à son héritage français. (...) Elle ne pouvait trouver aucune affinité entre elle et les enfants de sa patrie. Il lui avait fallu des années et des années de lecture de Césaire et de Glissant et de Chamoiseau, et de Confiant et de Condé et de Schwarz-Bart et de Bernabé et de Pineau pour qu'elle arrive au point où elle en était aujourd'hui. Elle était elle, mais elle était aussi tout ça : France, Guadeloupe et Sénégal ! Ouais, certainement le Sénégal !<sup>120</sup>

Cette citation nous montre qu'elle l'a accepté maintenant, ce que nous pouvons aussi voir à cause des phrases en créole qui ne sont pas traduites. Elle sait donc que son identité est aussi faite d'une partie créole. Par ailleurs, il n'est apparemment pas nécessaire, pour l'auteur, de traduire ces parties en français. Le lecteur de l'Hexagone n'a qu'à se débrouiller ! Peut-être d'ailleurs écrit-elle d'abord pour les Antillais ?

Puis, quand Camille, le personnage principal, ou son époux Jean-Luc, parle avec Evelyn, Camille parle en français et Evelyn parle en anglais. Ils vivent aux Etats-Unis maintenant. Evelyn vient de la Jamaïque et parle parfaitement le français et « maîtrise le créole comme si elle était elle aussi sortie du ventre de l'un de ces quartiers comme il y en avait plusieurs dans l'île<sup>121</sup> ». Plus tard, dans la conclusion, Camille parle en créole et en français et Evelyn répond en français : « Kay rivé Evelyn ? Qu'est-ce qui ne va pas ? – « C'est ma mère » murmura-t-elle dans un ton de désarroi total<sup>122</sup> ». La narratrice « parle » (écrit) donc en français de France. Les personnages alternent donc les langues. Quand Camille est un enfant et parle à sa mère, elle parle aussi le créole : « Lè ou tini soup fligé aw pou ban mwen, sé pa la pèn ban mwen'y !<sup>123</sup> ». Sa mère répond aussi en créole : « An ké aprann vou respekté mwen isidan, Sa an ba'w, sé sa ou ka manjé, Ki mafouti kouyonad é sa ? Ki kalité lang ou ka palé ban mwen la, an ké fè'y rantré an goj aw<sup>124</sup> ». Plus tard dans le livre, elle pose une question en créole à sa mère : « Ka labé la di ? – Je comprends jamais ce que Monsieur *labé* dit. Sé un nouveau prêtre et il parle pas très fort<sup>125</sup> ». Sa mère répond ici en français, mais il y a des mots créolisés dans sa phrase, parce que « labé » et « sé » n'existent pas en français académique. C'est aussi ce dont parle Milan Kundera, cité par N'Zengou-Tayo : « il ne s'agit pas vraiment d'un français créolisé, ni d'un créole francisé, mais d'un français « chamoisé »

---

<sup>120</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 14.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 119.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>124</sup> *Ibid.*

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 87.



», un phénomène que l'on peut peut-être aussi remarquer chez Léticée.<sup>126</sup> Léticée aussi utilise une sorte de langage d'elle-même, tout comme Chamoiseau avec son zone interlectale.<sup>127</sup> En effet, « dans *Texaco*, d'une part, Chamoiseau tente de renverser le problème de la diglossie français/créole par l'exploration d'une zone interlectale, et, d'autre part, il tente d'assumer celui du rapport de l'écrit à l'oral<sup>128</sup> ». Pour faire cela, Chamoiseau invente un langage personnel au sein de la langue française et créole qui est à la fois étrange et familier, ce que l'on pourrait donc aussi appliquer à Léticée.<sup>129</sup> Chamoiseau utilise en effet les mots « fouette » au lieu de « fouet » en français académique, et « milâtes » au lieu de « mulâtre ».<sup>130</sup> Il suit donc la prononciation créole. De même, Léticée utilise « labé » au lieu de « l'abbé » en français académique.<sup>131</sup> Ils utilisent donc tous les deux des mots à la fois étrange et familier : ce ne sont pas des mots du français de France, mais on sait ce qu'ils veulent dire. Créoliser le français devenait plus important dans le courant de l'antillanité.<sup>132</sup> Ces exemples montrent donc que l'antillanité est présente dans ces romans. Les exemples ne sont en effet pas du français standard, comme dans les courants précédents.

La grand-mère de Camille et la mère de Camille parlent aussi en créole entre elles : « Ou fè péché a'w, fè pénitans a'w !<sup>133</sup> ». Quand Camille est petite, elle parle aussi le créole avec son cousin Jean-Luc : « Ou ja fini ? – Non, attends-moi ! J'ai pas fini<sup>134</sup> ». Le fait que les conversations sont, dans la plupart des cas, en créole montre que le créole est beaucoup utilisé dans les familles. En fait, le créole domine donc ici. Les conversations aux Antilles sont donc en français, en créole, ou en français et en créole. Par contre, dans *Traversée de la Mangrove*, la plupart des conversations des personnages est entièrement en français, ce qui n'est pas du tout le cas dans *Moun Lakou*, ce qui montre à mon avis aussi que le français est plus dominant dans le roman de Condé que dans celui de Léticée. Dans *Moun Lakou*, il y a aussi beaucoup de mots en créoles qui interviennent dans le texte, comme « sis kat dé », ce qui veut dire « en un clin d'œil », dit par Camille dans ses pensées, et : « la base était aussi large que le bonda de Célestine la voisine », aussi dit par Camille dans ses pensées.<sup>135</sup> Un « bonda », ce sont les fesses de quelqu'un. Il y a beaucoup d'autres exemples, mais il y en a trop pour les nommer

<sup>126</sup> N'ZENGOU-TAYO, Marie-José, op. cit., p. 155.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> CHAMOISEAU, Patrick, *Texaco*, Paris, Gallimard, 1992, p. 61 et 96.

<sup>131</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 87.

<sup>132</sup> N'DIAYE, Christiane, op. cit., p. 31.

<sup>133</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 59.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

tous. Selon Combe, la dualité des langues produit une sorte de schizophrénie : « La dualité des langues produit un clivage du sujet, une sorte de schizophrénie étrangère à la diglossie », ce qui n'est, à mon avis, pas du tout le cas ici.<sup>136</sup> Les variations et les alternances linguistiques sont dans les pensées de l'héroïne, ce qui ne pose pas des problèmes. Les pensées sont en effet l'univers le plus intime. Tous ces exemples montrent aussi qu'il y a bilinguisme aux Antilles françaises.

De plus, dans la deuxième partie de *Moun Lakou*, le premier titre est en français, suivi par 8 fois un titre en créole, suivi par 4 fois un titre en français. A mon avis, le créole n'est donc plus totalement dominé par le français dans ce livre. Dans *Traversée de la Mangrove*, les titres sont en français (Le serein (qui est en revanche un mot français ancien), la nuit).

Dans *Moun Lakou*, il y a même une coexistence du français et du créole à l'intérieur des phrases : « Mésié, mésié, c'était bon à koupé dwèt ! » (dit par Camille dans ses pensées), « Si elle n'avait pas semé une tonne de diri et pwawouj au milieu du chemin, c'était kilot é lenj chiré, dlo sal é babié », « Jour après jour, je mangeais les mêmes diri wouj, foyapen, dombrés blancs ou dombrés et pois rouges » (pensées de Camille).<sup>137</sup> Les langues existent l'une à côté dans l'autre sans problèmes ici. Combe a aussi parlé de ce phénomène, que l'on appelle « alternance codique » : « on glisse constamment (et souvent inconsciemment) d'une langue à l'autre, quitte à les mêler dans la même phrase (mélange codique, pour la sociolinguistique)<sup>138</sup> ». C'est exactement ce qui se passe ici. Pourtant, dans la phrase qui suit après cette avant-dernière phrase, il y a quand même une traduction française : « Elle babiait toute seule sous son pié foyapen (arbre à pain)<sup>139</sup> ». Mais après cette phrase, il y a sur la même page : « au mitan de la rue » (dans une description), « elle travaillait à la sékirité sosial<sup>140</sup> ». Ce « sékirité » est aussi un exemple de l'antillanité, comme ce n'est pas une des mots français (sécurité (social)). Quelques pages plus tard, un mot créole est aussi tout de suite traduit : « dékaré (violée) », mais à la page suivante et plus tard, ce mot revient et n'est plus traduit.<sup>141</sup> Léticée traduit donc quelques fois le créole en français, mais la plupart du temps, cela n'est pas le cas. Peut-être qu'elle le fait quelques fois la première fois et qu'après cela n'est plus nécessaire pour se donner un rôle didactique. Le lecteur l'a appris après la première fois. Ce qui est remarquable, est qu'à la page 83, Léticée utilise d'abord le mot en

---

<sup>136</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 91.

<sup>137</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 52, 54 et 86.

<sup>138</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 93.

<sup>139</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 54.

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 57.

français et ensuite le mot en créole : « les tranches de fruit-à-pain. Il était impossible de faire Maryse avaler le foyapen<sup>142</sup> ». Nous pensons qu'elle le fait parce qu'elle est d'avis que les deux mots sont compréhensibles pour ses lecteurs et interchangeables. Comme nous l'avons montré plus haut, dans *Traversée de la Mangrove*, la plupart des conversations est entièrement en français. Quand il y a du créole, c'est presque toujours une phrase entière qui est toujours très courte : « Comment dites-vous ici ? Dokte fèye ?<sup>143</sup> ». Il n'y a donc, dans les conversations, pas beaucoup de phrases en français avec des mots créoles qui interviennent, même s'il y a des mots créolisés dans les phrases par la transcription comme « Dokte ».

### Bilinguisme/diglossie. Langue dominante vs. langue dominée

Avant la première partie, Léticée écrit : « Tout d'abord, je ne sais en quelle langue m'exprimer. J'obéis donc à mon premier instinct qui m'impose le français<sup>144</sup> ». Nous voyons ici donc que comme d'autres écrivains antillais ou bilingues, elle ne sait pas en quelle langue elle doit écrire. Nous avons ici à faire à une diglossie parce que le français est la langue dominante qui lui impose le français pour écrire son roman. Dans la visioconférence que nous avons faite elle avec l'écrivaine en Martinique, Léticée a dit qu'elle se sentait analphabète en créole, puisque sa scolarisation a toujours été en français. Elle ne sait en effet pas l'orthographe. Les gens de sa génération lui ont interdit de parler le créole. Elle dit aussi : je maîtrise le français peut-être mal, mais mieux que le créole. C'est donc la raison pour laquelle elle écrit ce roman en français, mais elle s'est donc investie pour les nombreuses conversations (ou les bouts de conversation) en créole.

En outre, Jean Luc a le même problème de langue, comme beaucoup d'autres Antillais : « Aucun des candidats que j'ai interrogés ne parle les trois langues (l'anglais, le français et le créole) couramment. Et même s'ils en parlent au moins une, ils ne savent pas l'écrire. Passe pour le créole, moi-même je ne sais pas l'écrire<sup>145</sup> ». Il dit donc qu'il ne sait pas écrire le créole, comme presque tous les Antillais, ce qui est confirmé par Combe.<sup>146</sup>

Un autre exemple où nous voyons la hiérarchie entre les deux langues, est la phrase suivante : « Ils (les Guadeloupéens qui sont allés en France) nous revenaient tous enrobés de

---

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>143</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 104.

<sup>144</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 9.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>146</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 86.

français de *Fwans*, ce qui leur donnait le droit de nous considérer comme des arriérés sans avenir, emprisonnés que nous étions dans les pattes de notre créole *grosso modo*<sup>147</sup> ». Nous voyons une hiérarchie entre les gens (les Guadeloupéens qui sont allés en France et les Guadeloupéens qui ne sont pas allés en France), mais aussi dans la langue : le français de la France métropolitaine est ici en effet décrit comme un français « meilleur », et cette citation nous donne aussi l'impression que les Français métropolitains se moquent aussi des créoles et de la langue créole. Cependant, ce qui ressort finalement du texte, c'est le ridicule des Guadeloupéens qui sont allés en France et qui ont intégré les hiérarchies habituelles.

En outre, dans les exemples suivants, il ne s'agit pas uniquement de la langue qui est dominante, mais plutôt de la culture française dans son ensemble :

S'il (Dieu) avait décidé que notre lot sur terre était de naître sur cette île à mauvaises langues, dévorés par Békés voraces et agoulou granfal et par des Blancs pays, gavés des rêves vides de la Métropole, tournés en dérision par les Syriens et les Libanais et toisés du bout du nez par le Zindien Malabas, qui étais-je pour le questionner.<sup>148</sup>

Ici, les Antilles françaises sont décrites comme inférieures, tout comme Chamoiseau l'a montré, quand il a parlé des Français métropolitains qui rejetaient la langue et la culture créoles.<sup>149</sup> Ici, l'infériorité touche surtout les créoles noirs qui sont objet de la risée des autres groupes de l'île (Syriens, Libanais et Indiens). Cette description « inférieure » vaut aussi pour : « Je pouvais bien vous décrire les côtes de la France, Paris et ses monuments, le Massif central, Jeanne d'Arc, Rouen etc. Mais Petit-Canal ? Connaissais pas ! Fallait user d'imagination<sup>150</sup> ». Nous l'avons déjà montré plus haut, mais Camille sait donc peu de la Guadeloupe elle-même alors qu'elle y habite, mais en revanche, elle sait tout de la France.

Comme le souligne « Jamais je n'ai vu un Blanc, un Béké ou même un Nègre mulâtre user de ce genre de transport qui paraît-il à mes yeux n'était réservé qu'aux nèg nwè », les noirs sont ici aussi exclus de la société.<sup>151</sup> « L'église était encore un lieu à part l'école où je me sentais encore une fois au bas de l'échelle » : cette citation montre que Camille se sent au bas de l'échelle sociale, comme beaucoup d'autres Antillais.<sup>152</sup> « Notre situation de noirs

---

<sup>147</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 47.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 59-60.

<sup>149</sup> CHAMOISEAU, Patrick, op. cit.

<sup>150</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 61.

<sup>151</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 93.

Guadeloupéens était-elle dictée par des règles établies par des autorités extérieures » : on parle ici de la France qui établit tout pour les Antilles.<sup>153</sup> Selon ce pouvoir, il faudrait :

effacer le nègre, renier le nègre, pour paraître plus belles, plus acceptées, pour réussir... Je ne pleurais pas mais je savais. Je savais que je devais d'une manière ou d'une autre étouffer tout ce qui avait de nègre en moi si je voulais un jour sortir de la cour Monbruno.<sup>154</sup>

Cet extrait montre aussi cette domination française et la dévaluation de ces gens eux-mêmes. Tous ces exemples sont des choses ce dont parle Chamoiseau : pour la France, seul le français est important, et la vraie Civilisation est la Civilisation française.<sup>155</sup> Ces exemples confirment aussi ce dont Memmi a déjà parlé, en effet le drame linguistique : les Antillais n'ont pas d'autre choix que de renoncer à leur langue maternelle et d'adopter le français, même s'ils sont aussi infériorisé dans cette langue.<sup>156</sup> Pourtant, quand Camille est adulte (dans la première partie et dans la conclusion), elle restructure le passé, elle comprend tout maintenant. En plus, elle veut vraiment utiliser le créole dans un milieu, les Etats-Unis, où ce n'est pas nécessaire : « Kay rivé Evelyn ? Qu'est-ce qui ne va pas ? », alors que dans son enfance (la deuxième partie), tout le monde autour d'elle utilise le créole.<sup>157</sup>

De même, dans *Traversée de la Mangrove*, les créoles noirs occupent la plupart du temps aussi la dernière place dans les classes sociales, et les blancs se trouvent en haut. Les créoles noirs sont parfois contre le français, donc aussi contre les gens qui se trouvent au-dessus d'eux, comme on a déjà vu dans l'exemple d'un homme noir qui se marie avec une femme blanche.<sup>158</sup> A mon avis, c'est aussi une des raisons pour lesquelles ils utilisent parfois le créole : pour exclure les blancs, qui ne parlent souvent que le français. C'est une créolité qui s'affirme maintenant : les Antillais veulent vraiment utiliser le créole. Condé traduit tout en français donc elle ne les exclut pas, mais Léticée le fait en ne traduisant pas (dans la plupart des cas). Ici, il y a un retournement de la situation : maintenant les Français sont exclus, alors que c'étaient tout le temps les Antillais.

Finalement, *Traversée de la Mangrove* dévoile aussi le clash entre langue dominante et langue dominée, mais plus au niveau des traductions des mots ou phrases en créole. Comme montré plus haut, Condé traduit tous les mots et les phrases en créole en français en

---

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>154</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>155</sup> CHAMOISEAU, Patrick, op. cit.

<sup>156</sup> COMBE, Dominique, op. cit., p. 94.

<sup>157</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 119.

<sup>158</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 87.

bas de page, ce qui montre que le français est pour elle toujours la langue de référence, une langue dominante. En plus, dans ce roman, il y a à la fin aussi un lexique créole, ce que l'on ne voit pas dans l'autre roman. On peut donc aussi parler de diglossie et de bilinguisme dans ce roman parce qu'il y a une hiérarchie entre les deux langues, au sein de son texte, ce qui ne vaut pas toujours pour Léticée, et certainement pas pour la partie enchâssée : Camille qui est la petite fille de la cour.

### Glorification de la part créole (antillanité), références à leur identité créole

Très longtemps elle (Camille) avait résisté à son héritage français. (...) Elle ne pouvait trouver aucune affinité entre elle et les enfants de sa patrie. Il lui avait fallu des années et des années de lecture de Césaire et de Glissant et de Chamoiseau, et de Confiant et de Condé et de Schwarz-Bart et de Bernabé et de Pineau pour qu'elle arrive au point où elle en était aujourd'hui. Elle était elle, mais elle était aussi tout ça : France, Guadeloupe et Sénégal ! Ouais, certainement le Sénégal !<sup>159</sup>

Ici, Léticée montre que comme beaucoup d'autres Antillais, elle a résisté à son héritage français. Elle a lu tous les auteurs que nous avons nommés dans les deux premiers chapitres et elle comprend, quand elle est adulte, qu'elle est faite d'une partie française, antillaise (guadeloupéenne) et africaine (sénégalaise). Dans *Traversée de la Mangrove*, ces parties sont toujours séparées : chaque personnage décrit en effet dans un chapitre séparé ce qui s'est passé et comment il l'a vécu. En plus, toutes les personnes vivent d'une manière séparée : les personnes et les cultures restent de cette manière à part ou même en conflit.<sup>160</sup> Au contraire, chez Léticée, dans la première partie quand la narratrice est adulte et elle comprend tout ce passé, toutes ses parties différentes sont mélangées et devenues « une ».

C'est également le cas d'Evelyn. En effet, « Le curriculum vitae d'Evelyn témoignait de sa connaissance globale non seulement des Antilles, mais de l'Europe et de l'Afrique ». Ce personnage, Evelyn, vient de la Jamaïque mais elle a aussi de connaissances sur le lieu d'où elle et ses ancêtres viennent.<sup>161</sup> Elle sait aussi qu'elle est faite d'une partie antillaise, européenne et africaine. Il y a ici donc une reconnaissance d'une part créole, mais qui ne rejette pas d'autres apports culturels.

Quand Camille était enfant, à un moment donné elle est insolente avec sa mère. Sa mère lui donne des coups, et Camille compare sa mère ici avec la déesse Kali (« qui s'était

---

<sup>159</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 14.

<sup>160</sup> KEIZER, Arlene R., op. cit., p. 175.

<sup>161</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 25.

jetée sur moi avec tous ses bras<sup>162</sup> »). La déesse Kali est une déesse de l'hindouisme, donc elle est probablement venue aux Antilles avec les Indiens arrivés après l'abolition de l'esclavage.<sup>163</sup> En plus, elle est intégrée dans la culture antillaise, et n'a pas de conflits. Dans *Traversée de la Mangrove*, tous les éléments culturels différents sont en conflit les uns avec les autres. Un exemple de cela, est la famille Ramsaran, des descendants des ouvriers agricoles indiens. Cette famille n'est pas acceptée : « Kouli malaba, isi dan, pa peyiw (Coolie malabar (injurieux). Ce pays n'est pas le vôtre)<sup>164</sup> ». Les gens chantent que Ti-Tor, qui appartient à cette famille, n'appartient pas à cette société. Il y a donc des conflits entre les différents groupes sociaux dans la société, ce qui n'est pas le cas dans *Moun Lakou*.

« Mas a goudron ou mas a Congo dont le corps entier était enduit de mélasse noirci et dont les lèvres étaient rougies de roucou pour représenter l'origine africaine du nègre antillais<sup>165</sup> ». Ici, on parle des masques qui viennent de l'Afrique, c'est donc une référence à l'africanité. « Les mas a riban étaient les moins redoutables (...). Ils nous rappelaient la présence indienne dans l'île », cette citation est une référence aux Indiens, les habitants d'origine.<sup>166</sup> A cette page, le tambour est aussi nommé, de nouveau une référence à l'Afrique. Comme nous l'avons dit plus tôt, il y a des éléments de la culture africaine et indienne aux Antilles. On peut ici référer au « Tout-monde » de Glissant, essai paru en 1997.<sup>167</sup>

D'ailleurs, dans *Moun Lakou*, il y a beaucoup de longues descriptions, par exemple de l'école, des voisins, etc. :

De l'angle de son jardin de méditation dans lequel elle s'était installée comme elle le faisait tous les matins, elle pouvait voir la longue allée sinueuse, bordée de palmiers royaux, qui menait jusqu'à sa maison à véranda. Cette allée qui lui rappelait tant l'Allée Dumanoir de sa Guadeloupe natale, s'ouvrait en une large gueule d'où jaillissait une fontaine circulaire, à jets multiples, de style Versailles. Tout en haut de cette fontaine se dressait un racoon, animal très connu en Floride mais qu'elle avait choisi surtout parce qu'il était la mascotte de la Guadeloupe. Le racoon lui mettait toujours un sourire aux lèvres et lui rappelait la chanson de Saint-Eloi « *Ti racoon'o* ».

La fontaine se dressait donc au milieu d'un terre-plein circulaire, en brique rouge ou Jean-Luc et elle, avaient laissé leurs voitures pour pouvoir accéder à leur villa par la porte d'entrée et pas par le garage. Camille et Jean-Luc adoraient leur porte

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>163</sup> « Kâlî », <https://www.dol-celeb.com/dieux/kali/>, (consulté le 4 avril 2018).

<sup>164</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 19.

<sup>165</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 116.

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> « Tout-monde : la coprésence nouvelle des êtres et des choses, l'état de mondialité dans lequel règne la Relation », <http://www.edouardglissant.fr/toutmonde.html>, (consulté le 13 avril 2018). Par manque de place, nous ne développerons pas ce concept de Glissant et nous en tenons à la place de la langue française.

d'entrée. Elle était massive, en bois de cèdre qu'ils avaient importé du Liban lors de leur dernier voyage dans cette partie du monde.<sup>168</sup>

Dans cette description, le jardin de Camille et Jean-Luc est décrit. Il y a des références à la Guadeloupe (par exemple l'allée et le racoon), mais aussi à la France (de style Versailles), et en plus, ils sont allés au Liban. Toutes les cultures sont donc présentes, ce qui renvoie à l'antillanité, elles sont en effet toutes mélangées dans cette maison. Le style utilisé dans cette description est très clair : Léticée utilise des mots totalement compréhensibles et faciles. Par contre, les descriptions de Condé sont totalement différentes :

Il faut descendre à la Ravine après la tombée du soleil, quand l'eau est noire, ici tranquille, trou noir sur le noir du néant, là courant, bondissant sur des roches que l'œil ne distingue plus. Enfant, je descendais chaque fin d'après-midi à la Ravine et j'y restais des heures entières. J'avais découvert comment l'eau a meilleur goût à ces moments-là dans le noir qui s'épaissit peu à peu.<sup>169</sup>

Condé utilise vraiment un style poétique, un français classique pour ses descriptions, et les mots utilisés sont plus difficiles que ceux utilisés par Léticée. Nous voyons les descriptions beaucoup dans l'antillanité, tout comme les mots créolisés.

En plus, le rapport entre la scripturalité et l'oralité, ce dont a parlé N'Zengou-Tayo, est aussi présent.<sup>170</sup> Léticée écrit par exemple :

Donc une fois les comparaisons de cheveux terminées, les filles s'en prenaient donc à Victor qui devenait leur poupée humaine sur laquelle elles pouvaient faire toutes sortes d'expérimentation. Il est même arrivé un jour que toutes les filles de ma classe s'étaient mises d'accord pour lui retirer le pantalon histoire de voir ce qu'il avait là-dessous. Les maîtresses de surveillance pendant la récréation sont arrivées à temps pour le sauver. Le pauvre, il doit encore faire des cauchemars ! Quelle idée avait eu sa mère d'insister pour qu'il soit placé avec les filles. C'est vrai qu'il avait l'air très délicat ! Il se serait probablement fait dévorer par ces petits nègres s'il avait fréquenté l'école des garçons !<sup>171</sup>

La narratrice parle ici à elle-même, parce qu'elle est désolée pour le garçon. Les descriptions de Léticée sont vraiment un flux oral, elle écrit tout ce que Camille pense, comme on le voit dans cette description. N'diaye a décrit ce phénomène de « l'oralité feinte » de la manière suivante : « l'oralité d'un texte au sens d'une imitation de la langue parlée est une technique d'écriture qui fait partie des multiples procédés que peut adopter la fiction en prose de toute

---

<sup>168</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 13.

<sup>169</sup> CONDÉ, Maryse, op. cit., p. 51.

<sup>170</sup> N'ZENGOU-TAYO, Marie-José, op. cit., p. 169.

<sup>171</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 104.



origine et qui est sans rapport avec la tradition orale<sup>172</sup> ». C'est donc exactement ce que fait Léticée, elle fait en effet une imitation de la langue parlée.

Dans *Traversée de la Mangrove*, il y a beaucoup de personnages différents qui viennent de partout, ce qui montre à mon avis la partie de l'antillanité, mais les liens sont difficiles, ce qui est bien rendu grâce à la structure du roman. Chez Léticée, ils sont, dans le présent, dans bien des pratiques culturelles : de la cour, ce dont Camille se rend compte quand elle est adulte.

### La relation au-delà de la négritude

« Il y avait aussi toutes les nuances de couleur de peau, du plus noir au plus chabin. De la peau la plus fine à la peau plus grassouillette. (...) Leur créole était tinté de toutes sortes de tonalités différentes<sup>173</sup> ». Les Antillais sont tous différents et sont faits de plusieurs identités : européen, africain et antillais, ce qui est décrit ici, mais cette citation ne montre pas qu'on peut reconstituer toutes ces parties. Ce n'est pas nécessaire, mais pour la négritude, l'origine, qui est l'Afrique, est leur identité : « la négritude allait révolutionner la littérature antillaise en chantant la grandeur de l'Afrique-mère<sup>174</sup> ».

A la fin de la deuxième partie, Léticée écrit : « Je sentais que je ne pouvais pas être autre que cette petite négresse à cheveux crépus de lakou Monbruno. J'étais liée à ce milieu-là, à ces gens-là, à ces bruits-là, à ces goûts-là, ces odeurs-là ! Et c'était tout cela qui faisait de moi la petite fille que j'étais<sup>175</sup> ». Camille, dans la perspective de l'adulte, sait qu'elle est faite de tous ces éléments culturels différents et elle l'accepte maintenant, ce qui est un exemple de la créolité, qui va au-delà de l'essentialisme de la négritude.

Puis, dans la citation suivante, les îles de la Caraïbe sont unies, ensemble :

On y (dans les transports automobiles guadeloupéens) entendait toute sorte de musique : biguines guadeloupéennes, mazurkas martiniquaises, salsas et meringués venant des îles espagnoles, compas d'Haïti, musiques latino, cadences lypso de la Dominique (...). Cette ambiance créait une atmosphère pan-antillaise et nous donnait une impression d'union fraternelle, presque familiale qui conjurait toutes barrières linguistiques.<sup>176</sup>

---

<sup>172</sup> N'DIAYE, Christiane, op. cit., p. 69.

<sup>173</sup> LÉTICÉE, Marie, op. cit., p. 64.

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 63.

Ce n'est pas une référence directe à l'histoire des Antilles, mais ce que toutes les îles ont en commun, est qu'elles ont été colonisées par des pays européens, et cette citation nous montre que cela les réunit, tout comme la musique.

## Conclusion

Nous avons déterminé avec des critères de Kilani, Memmi, Bourdieu, Glissant, Confiant et Chamoiseau que la langue française était une langue qui a dominé les langues indigènes des Antilles, et le créole. Aux Antilles françaises, il y a diglossie et bilinguisme, ce que nous trouvons aussi dans les deux romans analysés. Le créole est une langue qui était longtemps dévaluée, mais qui, selon notre hypothèse, prend ses droits dans *Moun Lakou*. A partir des deux premiers chapitres, nous avons tiré 5 stratégies de réaction face à la domination du français, qui étaient « Correction de l'histoire », « Utilisation du créole. Coexistence français et créole », « Bilinguisme/diglossie. Langue dominante vs. langue dominée », « Glorification de la part créole (antillanité), références à leur identité créole », et « La relation au-delà de la négritude ».

Ces stratégies ont donné les résultats suivants : on n'a pas trouvé beaucoup de références à l'histoire des Antilles dans *Moun Lakou* dans « Correction de l'histoire », seulement un exemple très clair : deux perspectives grâce à la structure encadrée : Camille l'adulte (première partie) qui s'est formée par le passé (deuxième partie). En plus, le roman est axé sur le présent et le futur, et non pas totalement sur le passé (colonial), contrairement à *Traversée de la Mangrove* où chaque personnage reconstruit le passé. Pour « Utilisation du créole. Coexistence français et créole », nous avons trouvé beaucoup de phrases, de mots ou d'alternances dans les phrases du français et du créole. La grande différence est que dans *Moun Lakou*, les parties en créole ne sont généralement pas traduites en français, alors que cela est bien le cas dans *Traversée de la Mangrove*. On voit cela déjà dans les titres des deux romans. L'un est en français alors que l'autre est en créole. Cela montre à mon avis tout de suite que Camille a une autre relation vis-à-vis du français. La raison pour cela est peut-être qu'elle fait partie d'une nouvelle génération qui veut utiliser le créole : Léticée donne vraiment une place au créole, elle n'utilise pas uniquement des mots créolisés dans son texte, mais aussi des mots ou des phrases en créole. Les conversations dans les deux romans font exactement la même chose : les personnages alternent le français et le créole, même à l'intérieur des phrases. Ils passent très facilement d'une langue à l'autre. Nous avons vu dans « Bilinguisme/diglossie. Langue dominante vs. langue dominée » que la hiérarchie entre le français et le créole existe toujours. Léticée écrit avant la première partie qu'elle ne sait pas en quelle langue s'exprimer, et dans la visioconférence, elle a dit qu'elle se sentait analphabète en créole. Cette hiérarchie se voit aussi dans les deux cultures : les Antilles françaises sont en effet parfois décrites comme inférieures ce qui est directement critiqué par la narratrice adulte.

Dans *Traversée de la Mangrove*, ce clash se voit plus au niveau des traductions des mots ou des phrases en créole, ce dont on a déjà parlé dans la conclusion. Les deux écrivains font aussi beaucoup de références à leur identité créole dans « Glorification de la part créole (antillanité), références à leur identité créole » : elles parlent souvent des éléments culturels africains ou indiens. La différence est que dans *Moun Lakou*, ces éléments sont entièrement intégrés dans la culture créole. En revanche, dans *Traversée de la Mangrove*, les différents groupes de personnes vivent toujours séparés et les différents éléments culturels sont fréquemment en conflit. Dans « La relation au-delà de la négritude », nous avons trouvé que Camille adulte, la narratrice, sait, à la fin de son roman, qu'elle est faite de toutes ces parties différentes, et elle l'accepte maintenant. L'Afrique n'est pas l'origine à glorifier, mais une des composantes historiques.

En bref : il y a deux grandes différences entre ces deux romans : l'utilisation du créole et du français et le fait que le créole a sa place dans *Moun Lakou*, et le fait que les différents éléments culturels sont intégrés dans la culture créole et ne sont pas en conflit dans *Moun Lakou*. Pourtant, à d'autres moments, Léticée enseigne aux Français le créole en écrivant quelques fois le mot en créole et après en français. Il y a donc un retournement de la position habituelle, où le français est enseigné. C'est l'instrument par excellence de la mission civilisatrice. Ce que Léticée fait en ne traduisant pas le créole en français, est d'exclure les Blancs (les Français) qui ne parlent souvent que le français. Il y a donc un retournement de la situation ici, parce que c'étaient toujours les Antillais qui étaient exclus, mais maintenant ce sont les Français.

Pour répondre à la question de recherche : « La langue française est-elle toujours une langue dominante dans la littérature caribéenne ? », nous dirions « oui », parce que le roman montre qu'il y a toujours une domination du français, mais en même temps, la situation est critiquée. D'ailleurs, le roman accorde une place essentielle au créole. L'hypothèse que nous avons fixée (« Chez Léticée, la domination de la langue française a diminué par rapport à Condé. ») est donc correcte : dans le roman de Léticée, la langue française est beaucoup moins une langue de domination que dans celui de Condé.

*Nombre de mots : 13 767*

## Bibliographie

- ALBERT, Christiane, *Francophonie et identités culturelles*, Paris, Karthala Éditions, 1999.
- BERNABÉ, Jean, « La Créolité, vingt ans après », *Caliban*, 31 | 2012, p. 15-30.
- « Biographie Maryse Condé », <https://www.fnac.com/Maryse-Condé/ia8485/bio>, (consulté le 25 février 2018).
- BOURDIEU, Pierre et BOLTANSKI, Luc, « Le fétichisme de la langue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 1, n°4, juillet 1975, p. 2-32.
- CHAMOISEAU, Patrick, *Écrire en pays dominé*, Paris, Editions Gallimard, 1997.
- CHAMOISEAU, Patrick, *Texaco*, Paris, Gallimard, 1992, p. 61 et 96.
- CHARRIER, Liliane, « La francophonie : c'est quoi ? », <https://information.tv5monde.com/info/la-francophonie-c-est-quoi-139121>, (consulté le 16 mars 2018).
- COMBE, Dominique, *Les Littératures francophones. Questions, débats, polémiques*, Paris, PUF, 2010.
- CONDÉ, Maryse, *Traversée de la Mangrove*, Paris, Mercure de France, 1989.
- CONFIANT, Raphael, « Ecrits et textes littéraires en langue créole des îles caraïbes et de la Guyane », *LittéRéalité*, 10.1 (1998), p. 81-92.
- « Cultural Studies », <http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/Cultural%20studies/fr-fr/>, (consulté le 27 mars 2018).
- DIOUF, Abdou, « Une francophonie plurielle », [http://www.liberation.fr/tribune/2004/03/25/une-francophonie-plurielle\\_473740](http://www.liberation.fr/tribune/2004/03/25/une-francophonie-plurielle_473740), 2004, (consulté le 16 mars 2018).
- DUCAS, Sylvie, « La place marginale des écrivains dans le palmarès des grands prix d'automne », *Outre-mers*, tome 88, n°332-333, 2001, p. 347-388.
- « Francophonie dans les Caraïbes », <http://www.francophoniedesamericques.com/la-francophonie-dans-les-ameriques/caraibes/>, 2013, (consulté le 18 février 2017).
- GIRAULT, Christian, « Antilles Françaises », *Encyclopaedia Universalis*, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/antilles-francaises/>, (consulté le 24 février 2018).
- GLISSANT, Édouard, *Le discours antillais*, Paris, Gallimard, 1997, p. 560-561.
- GLISSANT, Édouard, *Poétiques de la relation*, Paris, Gallimard, 1990, p. 132.

- GOTTMAN, Jean, « Le tricentenaire des Antilles et de la Guyane », *Annales de Géographie*, Vol. 45, n°257, 1936, p. 536-538.
- « Kâlî », <https://www.dol-celeb.com/dieux/kali/>, (consulté le 4 avril 2018).
- KEIZER, Arlene R., « African American Review », *African American Review*, vol. 31, no. 1, 1997, p. 175–176.
- KILANI, Mondher, « Langue et domination de la relation coloniale à la relation de dépendance », *Revue européenne des sciences sociales*, 15.40 (1977), p. 133-147.
- « Langue créole », <http://www.caraibes-mamanthe.org/culture-creole/langue-creole/>, (consulté le 20 mars 2018).
- « La reconnaissance du créole et la constitution », <https://www.temoignages.re/culture/culture-et-identite/la-reconnaissance-du-creole-et-la-constitution,84302>, (consulté le 20 mars 2018).
- « Le manifeste-clé des littératures antillaises francophones contemporaines – mais pas seulement », <https://charybde2.wordpress.com/2015/04/30/note-de-lecture-eloge-de-la-creolite-jean-bernabe-patrick-chamoiseau-raphael-confiant/>, (consulté le 20 mars 2018).
- « Les langues créolisées ou pidginisées », <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/famcreole.htm>, 2017, (consulté le 27 mars 2018).
- L'ETANG, Gerry, « Créolisation et créolité à la Martinique », 2004.
- LÉTICÉE, Marie, *Moun Lakou*, Guyane Française, Ibis Rouge Éditions, 2016.
- « Marie Léticée », <https://www.ibisrouge.fr/fr/auteurs/marie-leticee>, (consulté le 25 février 2018).
- N'DIAYE, Christiane, *Introduction aux littératures francophones : Afrique, Caraïbe, Maghreb*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004, p. 27.
- N'ZENGOU-TAYO, Marie-José, « Littérature et diglossie : créer une langue métisse ou la "chamoisification" du français dans *Texaco* de Patrick Chamoiseau », *TTR : traduction, terminologie, rédaction*, vol. 9, n° 1, 1996, p. 155-176.
- « Pour une « littérature-monde » en français », [http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde\\_883572\\_3260.html](http://www.lemonde.fr/livres/article/2007/03/15/des-ecrivains-plaident-pour-un-roman-en-francais-ouvert-sur-le-monde_883572_3260.html), 2007, (consulté le 13 avril 2018).
- « Qui était la Mulâtresse Solitude ? », <http://afrikhepri.org/la-mulatriesse-solitude/>, (consulté le 2 avril 2018).

- « Signatures and ratifications of the European Charter for Regional or Minority Languages », <https://www.coe.int/en/web/european-charter-regional-or-minority-languages/signatures-and-ratifications>, (consulté le 12 mars 2018).
- TOUMSON, Roger, « La littérature antillaise d'expression française. Problèmes et perspectives », *Présence Africaine*, 1982/1 (N°121-122), p. 130-134.
- « Tout-monde », <http://www.edouardglissant.fr/toutmonde.html>, (consulté le 13 avril 2018).
- TRIAY, Philippe, « 27 mai 1848 : le récit de l'abolition de l'esclavage en Guadeloupe », <https://la1ere.francetvinfo.fr/27-mai-1848-recit-abolition-esclavage-guadeloupe-155775.html>, (consulté le 20 février 2018).
- « 70 ans de la loi de départementalisation des outre-mer », <http://www.gouvernement.fr/conseil-des-ministres/2016-03-16/70-ans-de-la-loi-de-departementalisation-des-outre-mer>, (consulté le 18 février 2017).